

**Conférence régionale des préfets du
Saguenay–Lac-Saint-Jean**

RAPPORT SYNTHÈSE

**Consultation publique sur les plans d'aménagement
forestier intégré opérationnels (PAFIO)**

Saguenay – Mars 2020

Table des matières

Préambule	1
Section I : Participation à la consultation.....	2
Section II : Synthèse des commentaires reçus	9
ANNEXE 1 : Liste des personnes ou organismes ayant émis des commentaires	
ANNEXE 2 : Tableau synthèse des commentaires reçus	
ANNEXE 3 : Tableau synthèse des commentaires reçus sur la présentation sur le site Web	
ANNEXE 4 : Tableau synthèse des commentaires reçus sur le processus de consultation	

Préambule

Comme prévu à l'article 57 de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (L.R.Q., c. A-18.1), « les plans d'aménagement forestier intégré doivent faire l'objet d'une consultation publique menée par les organismes régionaux responsables de la mise en place des tables locales de gestion intégrée des ressources et du territoire ». La Conférence régionale des préfets (CRP) du Saguenay–Lac-Saint-Jean a tenu, en collaboration avec le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP), une consultation publique sur les plans d'aménagement forestier intégré opérationnels (PAFIO) pour les unités d'aménagement 023-71, 024-71, 025-71 et 027-51 selon les dispositions convenues, en se basant sur le Manuel de consultation du public sur les plans d'aménagement forestier intégré et les plans d'aménagement spéciaux. Le présent rapport synthétise les commentaires obtenus lors de cette consultation publique.

Section I : Participation à la consultation

Au début du mois de janvier 2020, le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) a transmis à la Conférence régionale des préfets (CRP) du Saguenay–Lac-Saint-Jean, organisme régional responsable de la coordination et du fonctionnement des tables locales de gestion intégrée des ressources et du territoire (TLGIRT) et des consultations PAFI, un courriel l'informant de la tenue d'une consultation publique sur les plans d'aménagement forestier intégré opérationnels (PAFIO) pour les unités d'aménagement 023-71, 024-71, 025-71 et 027-51.

Dates de la consultation (début-fin) :	10 février 2020	5 mars 2020
---	-----------------	-------------

La direction générale régionale du MFFP a fait paraître un avis public dans les journaux suivants afin d'inviter la population à participer à la consultation publique :

- | | |
|---|---------------------|
| - Progrès Week-end (version papier) | 8 et 9 février 2020 |
| - Progrès Week-end (version électronique) | 8 et 9 février 2020 |
| - Nouvelles Hebdos | 12 février 2020 |
| - Étoile du lac | 12 février 2020 |
| - Le Lac-Saint-Jean | 12 février 2020 |

En plus de ces publications, la Conférence régionale des préfets a diffusé sur les ondes radiophoniques de Radio X (KYK FM), de Planète à Dolbeau, de Planète à Roberval et de Planète à Alma du 10 février au 17 février 2020 à raison de 5 à 8 occasions par jour un message de 30 secondes où la population était invitée à consulter les plans sur le site internet du ministère ou aux bureaux des unités de gestion de la région.

Le MFFP a présenté aux délégués de la TLGIRT Saguenay, le PAFIO de l'unité d'aménagement 023-71 en préconsultation lors d'une rencontre le 13 février 2020. Les PAFIO des unités d'aménagement 024-71, 025-71 et 027-51 ont été présentés, quant à eux, aux délégués de la TLGIRT Lac-Saint-Jean lors d'une rencontre le 6 février 2020.

Liste des personnes ou organismes ayant assisté à la préconsultation du PAFIO de la TLGIRT Saguenay			
Nom	Date	Lieu	UA concernée
Nathalie Audet	13 février 2020	Hôtel La Saguenéenne, Chicoutimi	023-71
Diane Bouchard	13 février 2020	Hôtel La Saguenéenne, Chicoutimi	023-71
Kathleen Goulet	13 février 2020	Hôtel La Saguenéenne, Chicoutimi	023-71

Liste des personnes ou organismes ayant assisté à la préconsultation du PAFIO de la TLGIRT Saguenay			
Nom	Date	Lieu	UA concernée
Caroline Lavoie	13 février 2020	Hôtel La Saguenéenne, Chicoutimi	023-71
Magali Perrin	13 février 2020	Hôtel La Saguenéenne, Chicoutimi	023-71
Jeanne Moisan-Perrier	13 février 2020	Hôtel La Saguenéenne, Chicoutimi	023-71
Guy Asselin	13 février 2020	Hôtel La Saguenéenne, Chicoutimi	023-71
Louis Bélanger	13 février 2020	Hôtel La Saguenéenne, Chicoutimi	023-71
Serge Bilodeau	13 février 2020	Hôtel La Saguenéenne, Chicoutimi	023-71
Éric Bouchard	13 février 2020	Hôtel La Saguenéenne, Chicoutimi	023-71
Sylvain Boulianne	13 février 2020	Hôtel La Saguenéenne, Chicoutimi	023-71
Richard Carbonneau	13 février 2020	Hôtel La Saguenéenne, Chicoutimi	023-71
Yanick Claveau	13 février 2020	Hôtel La Saguenéenne, Chicoutimi	023-71
Maxime Dufour	13 février 2020	Hôtel La Saguenéenne, Chicoutimi	023-71
Claude Dupuis	13 février 2020	Hôtel La Saguenéenne, Chicoutimi	023-71
Patrick Gendreau	13 février 2020	Hôtel La Saguenéenne, Chicoutimi	023-71
Paul-Eugène Grenon	13 février 2020	Hôtel La Saguenéenne, Chicoutimi	023-71
Michel Laurendeau	13 février 2020	Hôtel La Saguenéenne, Chicoutimi	023-71
Pierre Morin	13 février 2020	Hôtel La Saguenéenne, Chicoutimi	023-71
Gilles Simard	13 février 2020	Hôtel La Saguenéenne, Chicoutimi	023-71
Marc Tremblay	13 février 2020	Hôtel La Saguenéenne, Chicoutimi	023-71
TOTAL		21 personnes	

Liste des personnes ou organismes ayant assisté à la préconsultation des PAFIO de la TLGIRT Lac-Saint-Jean			
Nom	Date	Lieu	UA concernées
Marie-Lou Anctil	6 février 2020	Hôtel Chutes des pères à Dolbeau-Mistassini	024-71, 025-71 et 027-51
Marie Bérubé	6 février 2020	Hôtel Chutes des pères à Dolbeau-Mistassini	024-71, 025-71 et 027-51

Liste des personnes ou organismes ayant assisté à la préconsultation des PAFIO de la TLGIRT Lac-Saint-Jean			
Nom	Date	Lieu	UA concernées
Fannie Bard	6 février 2020	Hôtel Chutes des pères à Dolbeau-Mistassini	024-71, 025-71 et 027-51
Yoland Bau	6 février 2020	Hôtel Chutes des pères à Dolbeau-Mistassini	024-71, 025-71 et 027-51
Michel Bouchard	6 février 2020	Hôtel Chutes des pères à Dolbeau-Mistassini	024-71, 025-71 et 027-51
Richard Brassard	6 février 2020	Hôtel Chutes des pères à Dolbeau-Mistassini	024-71, 025-71 et 027-51
Vincent Chabot	6 février 2020	Hôtel Chutes des pères à Dolbeau-Mistassini	024-71, 025-71 et 027-51
Yvon Delisle	6 février 2020	Hôtel Chutes des pères à Dolbeau-Mistassini	024-71, 025-71 et 027-51
Maxime Dufour	6 février 2020	Hôtel Chutes des pères à Dolbeau-Mistassini	024-71, 025-71 et 027-51
Marcel Gauthier	6 février 2020	Hôtel Chutes des pères à Dolbeau-Mistassini	024-71, 025-71 et 027-51
Michel Laurendeau	6 février 2020	Hôtel Chutes des pères à Dolbeau-Mistassini	024-71, 025-71 et 027-51
François Levesque	6 février 2020	Hôtel Chutes des pères à Dolbeau-Mistassini	024-71, 025-71 et 027-51
Yvon Racine	6 février 2020	Hôtel Chutes des pères à Dolbeau-Mistassini	024-71, 025-71 et 027-51
Gabriel St-Gelais	6 février 2020	Hôtel Chutes des pères à Dolbeau-Mistassini	024-71, 025-71 et 027-51
Gilles Simard	6 février 2020	Hôtel Chutes des pères à Dolbeau-Mistassini	024-71, 025-71 et 027-51
Carl Tremblay	6 février 2020	Hôtel Chutes des pères à Dolbeau-Mistassini	024-71, 025-71 et 027-51
Marc Tremblay	6 février 2020	Hôtel Chutes des pères à Dolbeau-Mistassini	024-71, 025-71 et 027-51
Pascal Turcotte	6 février 2020	Hôtel Chutes des pères à Dolbeau-Mistassini	024-71, 025-71 et 027-51
TOTAL		18 personnes	

En plus de ces rencontres de pré-consultation avec les TLGIRT de la région chaque unité de gestion du MFFP a tenu une soirée de consultation individuelle :

UNITÉ D'AMÉNAGEMENT	DATE ET LIEU DE LA RENCONTRE
024-71 Rivière-Péribonka	Lundi 10 février 2020 18 h 00 à 20 h 00

025-71 Roberval-et-Saint-Félicien	Jeudi 13 février 2020 17 h 30 à 19 h 30
027-51 Mistassini	Jeudi 13 février 2020 17 h 30 à 19 h 30
023-71 Saguenay-Sud-et-Shipshaw	Lundi 17 février 2020 17 h 30 à 19 h 30

Liste des personnes ayant participé aux soirées de consultation des PAFIO			
Nom	Date	Lieu	UA concernées
Vincent Girard	17 février 2020	UG de Chicoutimi	023-71
Martine Levasseur	17 février 2020	UG de Chicoutimi	023-71
Claude Tremblay	17 février 2020	UG de Chicoutimi	023-71
Francine Gaudreault	17 février 2020	UG de Chicoutimi	023-71
Bertrand Perron	17 février 2020	UG de Chicoutimi	023-71
Jean Beaupré	17 février 2020	UG de Chicoutimi	023-71
Carol Larouche	17 février 2020	UG de Chicoutimi	023-71
Claude Collard	17 février 2020	UG de Chicoutimi	023-71
Robert Pelchat	17 février 2020	UG de Chicoutimi	023-71
Carmen Tremblay	17 février 2020	UG de Chicoutimi	023-71
Élisabeth Hallée	17 février 2020	UG de Chicoutimi	023-71
Jean-Pierre St-Amand	17 février 2020	UG de Chicoutimi	023-71
Ginette Gentilcore	17 février 2020	UG de Chicoutimi	023-71
Yves Truchon	17 février 2020	UG de Chicoutimi	023-71
Claude Gagnon	17 février 2020	UG de Chicoutimi	023-71
Christine Audet	17 février 2020	UG de Chicoutimi	023-71
Adrien Guibert-Bartez	17 février 2020	UG de Chicoutimi	023-71
Richard Doré	17 février 2020	UG de Chicoutimi	023-71
Mélanie Claveau	17 février 2020	UG de Chicoutimi	023-71
Pascal Pagé	17 février 2020	UG de Chicoutimi	023-71
Yves Bergeron	17 février 2020	UG de Chicoutimi	023-71
Normand Bergeron	17 février 2020	UG de Chicoutimi	023-71
Julien Bouchard	17 février 2020	UG de Chicoutimi	023-71
Roger Villeneuve	17 février 2020	UG de Chicoutimi	023-71
Richard Cantin	17 février 2020	UG de Chicoutimi	023-71
Chantale Goupil	17 février 2020	UG de Chicoutimi	023-71
Jean Rousseau	17 février 2020	UG de Chicoutimi	023-71
Bruno Villeneuve	17 février 2020	UG de Chicoutimi	023-71
Jacynte Corneau	17 février 2020	UG de Chicoutimi	023-71
Lynda Morency	17 février 2020	UG de Chicoutimi	023-71
Jocelyn Lachance	17 février 2020	UG de Chicoutimi	023-71

Liste des personnes ayant participé aux soirées de consultation des PAPIO

Nom	Date	Lieu	UA concernées
Pierre Perron	17 février 2020	UG de Chicoutimi	023-71
Brigitte Tremblay	17 février 2020	UG de Chicoutimi	023-71
Marc Gagné	17 février 2020	UG de Chicoutimi	023-71
Luc Lalancette	17 février 2020	UG de Chicoutimi	023-71
Michel Aubé	17 février 2020	UG de Chicoutimi	023-71
Pierre Beaudouin	17 février 2020	UG de Chicoutimi	023-71
Jimmy Bouchard	17 février 2020	UG de Chicoutimi	023-71
Danielle Brasset	17 février 2020	UG de Chicoutimi	023-71
Gaétan Taillon	17 février 2020	UG de Chicoutimi	023-71
Maxime Corneau	17 février 2020	UG de Chicoutimi	023-71
Alain Corneau	17 février 2020	UG de Chicoutimi	023-71
Laurent Tremblay	17 février 2020	UG de Chicoutimi	023-71
Alain St-Gelais	17 février 2020	UG de Chicoutimi	023-71
Marc Grenon	17 février 2020	UG de Chicoutimi	023-71
Claude Tremblay	17 février 2020	UG de Chicoutimi	023-71
Michel Grenon	17 février 2020	UG de Chicoutimi	023-71
Jean Paradis	17 février 2020	UG de Chicoutimi	023-71
Tommy Tremblay	17 février 2020	UG de Chicoutimi	023-71
Denis Simard	17 février 2020	UG de Chicoutimi	023-71
France Lessard	17 février 2020	UG de Chicoutimi	023-71
Laurie Jeanne Sauvé	17 février 2020	UG de Chicoutimi	023-71
Roxanne Choquet	17 février 2020	UG de Chicoutimi	023-71
Germain Lavoie	10 février 2020	UG d'Alma	024-71
Arthur Fortin	10 février 2020	UG d'Alma	024-71
Lucien Bouchard	10 février 2020	UG d'Alma	024-71
Gérald Fortin	12 février 2020	UG d'Alma	024-71
Vincent Girard	14 février 2020	UG d'Alma	024-71
Rémi Bouchard	14 février 2020	UG d'Alma	024-71
Michel Côté	13 février 2020	UG d'Alma	024-71
Gervais Bouchard	21 février 2020	UG d'Alma	024-71
Inconnu	13 février 2020	UG de Roberval/St-Félicien	025-71
Daniel Laliberté	13 février 2020	UG de Roberval/St-Félicien	025-71
Réjean Fortin	13 février 2020	UG de Roberval/St-Félicien	025-71
Claude Villeneuve	13 février 2020	UG de Roberval/St-Félicien	025-71
Benoît Boudreault	13 février 2020	UG de Roberval/St-Félicien	025-71
Yves Gagnon	13 février 2020	UG de Roberval/St-Félicien	025-71
Yvon Delisle	13 février 2020	UG de Roberval/St-Félicien	025-71
Alain St-Hilaire	13 février 2020	UG de Roberval/St-Félicien	025-71
Mario Belletête	13 février 2020	UG de Roberval/St-Félicien	025-71
Réjean Arcan	13 février 2020	UG de Roberval/St-Félicien	025-71
Yvon Lapierre	13 février 2020	UG de Roberval/St-Félicien	025-71
Marie-Claude Cossette	13 février 2020	UG de Roberval/St-Félicien	025-71
Sylvain Girard	13 février 2020	UG de Roberval/St-Félicien	025-71
Martin St-Pierre	13 février 2020	UG de Roberval/St-Félicien	025-71
Pierre Villeneuve	13 février 2020	UG de Roberval/St-Félicien	025-71
Marc-Antoine Lavoie	14 février 2020	UG de Roberval/St-Félicien	025-71
Gilbert Fortin	13 février 2020	UG de Roberval/St-Félicien	025-71
Alain Gagnon	13 février 2020	UG de Dolbeau-Mistassini	027-51

Liste des personnes ayant participé aux soirées de consultation des PAFIO			
Nom	Date	Lieu	UA concernées
Steeve Gaudreault	13 février 2020	UG de Dolbeau-Mistassini	027-51
Martin Paradis	13 février 2020	UG de Dolbeau-Mistassini	027-51
Jocelyn Guay	13 février 2020	UG de Dolbeau-Mistassini	027-51
Claude Lavoie	13 février 2020	UG de Dolbeau-Mistassini	027-51
Sylvain Coulombe	13 février 2020	UG de Dolbeau-Mistassini	027-51
Larry Adams	13 février 2020	UG de Dolbeau-Mistassini	027-51
Laurier Dufour	13 février 2020	UG de Dolbeau-Mistassini	027-51
Marcel Gauthier	13 février 2020	UG de Dolbeau-Mistassini	027-51
Andrée St-Pierre	13 février 2020	UG de Dolbeau-Mistassini	027-51
Martin Lamontagne	13 février 2020	UG de Dolbeau-Mistassini	027-51
TOTAL		90 personnes	

De plus, entre le 10 février et le 5 mars 2020, la population était invitée à rencontrer sur rendez-vous, le personnel forestier des unités de gestion du MFFP de 8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h 30 pour prendre connaissance des plans et échanger sur divers éléments s’y retrouvant.

Saguenay-Sud et Shipshaw
Unité d’aménagement 023-71
 1100 rue Bersimis, Chicoutimi
 Téléphone : 418 698-3660

Mistassini
Unité d’aménagement 027-51
 56, avenue de l’Église, Dolbeau-Mistassini
 Téléphone : 418 276-1400

Rivière-Pérignon
Unité d’aménagement 024-71
 801, chemin du Pont Taché Nord, Alma
 Téléphone : 418 668-8319

Roberval-et-Saint-Félicien
Unité d’aménagement 025-71
 833, boul. Sacré-Cœur, Saint-Félicien
 Téléphone : 418 679-3700

Les PAFIO étaient disponibles en tout temps, pendant toute la durée de la consultation publique, sur le site Web du MFFP (<https://mffp.gouv.qc.ca/les-forets/amenagement-durable-forets/consultation-public-partenaires/consultation-plans-damenagement-forestier-integre>) 1129 visites ont été enregistrées au site de consultation du PAFIO.

Afin d’émettre ses commentaires et/ou préoccupations sur les PAFIO, les participants étaient invités à remplir un formulaire géoréférencé directement sur le site WEB du MFFP. L’option du formulaire papier était également disponible bien que ce ne soit pas cette dernière qui fut privilégiée.

Les personnes qui sont compilées dans les tableaux suivants sont celles ayant participé aux activités de consultation. On peut considérer que cette liste représente le nombre minimum de gens qui ont consulté les plans durant cette consultation publique puisqu’il était possible de consulter le site Web du MFFP sans s’inscrire en tant que participant à la consultation. La liste

des personnes ou organismes ayant émis des commentaires est présentée à l'annexe 1 du présent document.

Section II : Synthèse des commentaires reçus

Le tableau suivant présente le nombre de participants ayant émis des commentaires dans le cadre de cette consultation publique et faisant partie d'une table locale de gestion intégrée des ressources et du territoire (TLGIRT). Dans le cadre de cette compilation, seuls les commentaires provenant d'organismes occupant un siège aux comités de travail de la TLGIRT ont été considérés comme provenant d'un participant à une TLGIRT.

Participant à une TLGIRT	Non-participant à une TLGIRT
10	174

Une fiche de commentaire pouvait contenir plusieurs commentaires portant sur différent type de préoccupations. Les tableaux suivants présentent le nombre de commentaires émis par type d'utilisateurs et type de préoccupations.

Type d'utilisateurs							
Total	Villégiateurs (chalet, association de riverains)	Zec, pourvoirie, réserve faunique	Municipalité, MRC	Récréotourisme (activité, club, association)	Groupe environnemental	Chasseurs, pêcheurs (club, association)	Gestion intégrée des ressources
	131	78	3	104	11	45	2

Type de préoccupations						
Total	Localisation des travaux	Infrastructures (chemins, ponts)	Types de travaux forestiers	Période réalisation des travaux	Transport (bruit, sécurité, etc.)	Paysage
	209	45	135	26	25	15

ANNEXE 1 : Liste des personnes ou organismes ayant émis des commentaires

Personnes ou organismes ayant émis un commentaire
163 personnes
Agence de gestion intégrée des ressources
Association des pourvoiries du Saguenay Lac-St-Jean
Association des propriétaires du Village Alpin
Association du Lac Boisvert
Association Riverain du Lac Noir
Club Jean-René (Président)
Club Ouest
Comité de Sauvegarde de la rivière Péribonka
Imago Village Go Imago
Municipalité de Lamarche
Parc national des Monts-Valin
Pourvoirie du Lac Laflamme inc.
Promotion Saguenay
Réserve faunique Ashupmushuan
Réserve faunique des Laurentides
Riverain du lac Houlière et à la carpe
Société pour la nature et les parcs (SNAP Québec)
Tourisme Alma Lac-Saint-Jean, division CIDAL
Tourisme Saguenay-Lac-Saint-Jean
Zec des Passes
Zec la Lièvre
Total : 184 personnes ou Organismes

ANNEXE 2 : Tableau synthèse des commentaires reçus

Organisme	Synthèse des commentaires reçus
Anonyme	Je souhaite que le territoire identifié pour établir un parc régional et une aire protégée sur la rive sud du lac Kénogami dans la forêt Cyriac et la rivière aux Écorces soit exclu du plan de coupe du ministère, incluant le plan spécial pour la récupération du bois atteint par la tordeuse des bourgeons de l'épinette.
Anonyme	Assurons-nous qu'ils protègent les pistes de raquette, de ski, l'industrie touristique. Qu'on procède à de l'arrosage pour sauver ce qui restera et qu'on reboise. Ils devront s'engager à réparer le chemin Lévesque qui sera très sollicité. Que les camions roulent à l'intérieur de la limite de vitesse pour la sécurité des utilisateurs.
Anonyme	Le secteur du Valinouët est un pôle récréotouristique majeur. Il faut considérer l'impact d'une coupe à blanc près du village alpin sur l'attrait du secteur auprès de la clientèle qui fréquente la forêt. Il faudrait conserver une bande de protection significative aux abords du centre alpin et privilégier une coupe sélective préventive en préservant les espèces végétales non à risque et faire du reboisement avec des essences de conifères qui résistent à l'infestation de la tordeuse.
Anonyme	Je ne suis pas d'accord avec les coupes proposées. Il faut préserver de toutes les manières possibles ce paysage unique !
Anonyme	Commentaire pour le chantier ALEXIS, POINTE_DES_RIVIERES et MONCOUCHE_PS. Érosion due au déboisement ; descente des sédiments dans le lac Kénogami et la rivière aux Sables (source d'eau potable de Jonquière) ; protection du paysage montagneux autour du lac Kénogami ; détérioration de l'habitat des animaux et de la biodiversité (la Réserve faunique des Laurentides est tout près). Les ravages de la tordeuse sont invoqués trop facilement. Les intérêts des compagnies forestières semblent prioritaires par rapport à un projet d'aire protégée.
Anonyme	Commentaires pour les secteurs : Alexis, Pointe_des_rivières et Moncouche_PS. Protéger l'intégralité des sites naturels. Ne pas briser l'habitat naturel des animaux. Préserver un environnement de villégiature.
Anonyme	Commentaires pour les secteurs : Alexis, Pointe_des_rivières et Moncouche_PS. Il s'agit de notre réserve d'eau pour la Ville Saguenay. Il est primordial de protéger la forêt avoisinant le lac Kénogami.
Anonyme	Commentaires pour les secteurs : Alexis, Pointe_des_rivières et Moncouche_PS. L'intégrité de l'aire protégée à l'étude du lac Kénogami doit être préservée et toute forme d'aménagement forestier doit cesser immédiatement (c'est le motif le plus important) ; dans une future aire protégée, il faut laisser la nature faire son travail. Il ne faut pas intervenir même en cas d'épidémie de TBE ; la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean est en profond déficit d'aires protégées et que la création d'une aire protégée au lac Kénogami contribuerait à l'atteinte de la cible de 17 % à la fin de la présente année.
Anonyme	Commentaires pour les secteurs : Alexis, Pointe_des_rivières et Moncouche_PS. L'intégrité de l'aire protégée à l'étude du lac Kénogami doit être préservée et toute forme d'aménagement forestier doit cesser immédiatement. Dans une

	future aire protégée, il faut laisser la nature faire son travail. Il ne faut pas intervenir en cas d'épidémie de TBE.
Anonyme	Commentaires pour les secteurs Alexis, Pointe_des_rivières et Moncouche_PS. Je m'oppose parce que : l'intégrité de l'aire protégée à l'étude du lac Kénogami doit être préservée et toute forme d'aménagement forestier doit cesser immédiatement ; dans une future aire protégée, il faut laisser la nature faire son travail. Il ne faut pas intervenir même en cas d'épidémie de TBE ; l'aire protégée à l'étude du lac Kénogami représente un formidable potentiel de conservation, de biodiversité et de développement récréotouristique à proximité de la ville. L'aménagement forestier de ce secteur aura pour effet de compromettre ce potentiel.
Anonyme	Commentaires pour les secteurs : Alexis, Pointe_des_rivières et Moncouche_PS. Toute forme d'aménagement forestier doit cesser immédiatement puisqu'il est évident que l'intégrité de l'aire protégée à l'étude du lac Kénogami doit être protégée et préservée.
Anonyme	Commentaires pour les secteurs : Alexis, Pointe_des_rivières et Moncouche_PS. Pour le panorama, pour la qualité de l'eau et pour le respect de notre lac.
Anonyme	Commentaires pour les secteurs : Alexis, Pointe_des_rivière et Moncouche_PS. L'intégrité de l'aire protégée à l'étude du lac Kénogami doit être préservée et toute forme d'aménagement forestier doit cesser immédiatement. Je considère aussi que l'aire protégée à l'étude du lac Kénogami est au cœur du bassin versant du lac Kénogami, source d'eau potable de Ville de Saguenay. Mettre en œuvre des travaux d'aménagement forestier dans ce secteur est irresponsable et pourrait compromettre la qualité de l'eau potable d'une grande part de la population de Saguenay.
Anonyme	Commentaires pour les secteurs : Alexis, Pointe_des_rivière et Moncouche_PS. Il a sûrement moyen de faire mieux de ce que l'on propose.
Anonyme	Commentaires pour les secteurs : Alexis, Pointe_des_rivière et Moncouche_PS. Ne brisons pas nos forêts de proximité. Laissons l'environnement intact pour la faune. On brise tout pour l'appât du gain.
Anonyme	Commentaires pour les secteurs : Alexis, Pointe_des_rivière et Moncouche_PS. L'intégrité de l'aire protégée à l'étude du lac Kénogami doit être préservée et toute forme d'aménagement forestier doit cesser immédiatement. Dans une future aire protégée, il faut laisser la nature faire son travail. Il ne faut pas intervenir même en cas d'épidémie de TBE.
Anonyme	Commentaires pour les secteurs : Alexis, Pointe_des_rivière et Moncouche_PS. Pour la protection de l'environnement.
Anonyme	Commentaires pour les secteurs : Alexis, Pointe_des_rivière et Moncouche_PS. Je voyage beaucoup dans le parc des Laurentides et la forêt est en train de se dénuder avec toutes les coupes qui se font. On parle de plus en plus du réchauffement de la planète et on sait que les arbres sont hyper importants et on ne voit que de la coupe et qu'en ait il de la plantation.
Anonyme	Commentaires pour les secteurs Alexis, Pointe_des_rivières et Moncouche_PS. Cette forêt c'est nos poumons.
Anonyme	Commentaires pour les secteurs Alexis, Pointe_des_rivières et Moncouche_PS. Protéger notre lac.

Anonyme	Commentaires pour les secteurs Alexis, Pointe_des_rivières et Moncouche_PS. Nous voulons préserver notre belle richesse naturelle.
Anonyme	Commentaires pour les secteurs Alexis, Pointe_des_rivières, Moncouche_PS. Parce que le secteur du lac Kénogami est unique. Il y a une bonne superficie encore à l'état sauvage et c'est parfait ainsi. Cessons la coupe à blanc pour de faux motifs. Gardons la nature comme elle est dans certains secteurs. Étant nouvelle propriétaire au lac Kénogami je veux que celui-ci reste comme il est.
Anonyme	Commentaires pour les secteurs Alexis, Pointe_des_rivières, Moncouche_PS. Je m'oppose parce que : l'intégrité de l'aire protégée à l'étude du lac Kénogami doit être préservée et toute forme d'aménagement forestier doit cesser immédiatement.
Anonyme	Commentaires pour les secteurs Alexis, Pointe_des_rivières, Moncouche_PS. Je ne vois pas la nécessité de faire une coupe à blanc, lorsqu'il est possible de préserver plusieurs d'entre eux. Cet endroit est très important nous devons faire attention à nos forêts. Donc, il est nécessaire de prendre plus de temps afin de couper seulement ceux malades au lieu d'éliminer tous ceux--ci.
Anonyme	Commentaires pour les secteurs Alexis, Pointe_des_rivières, Moncouche_PS. Le lac Kénogami est un bijou. Il faut le préserver.
Anonyme	Commentaires pour les secteurs Alexis, Pointe_des_rivières, Moncouche_PS. Parce qu'on a une forêt mature avec des arbres de plus de 400 ans ayant résisté au grand feu. Déjà les coupes sont commencées et il y a un non--respect des ententes. 1. non-respect de la bande riveraine de cours d'eau. 2. non-respect de la bande de protection de 60 m autour des bouleaux jaunes de plus de 1 mètre de diamètre. Je m'oppose parce que l'intégrité de l'aire protégée à l'étude au lac Kénogami doit être préservée et toute forme d'aménagement forestier doit cesser immédiatement.
Anonyme	Commentaires pour les secteurs Alexis, Pointe_des_rivières, Moncouche_PS. Afin de préserver l'aire protégée à l'étude du lac Kénogami, il faut cesser toute forme d'aménagement forestier dans ce secteur.
Anonyme	Commentaires pour les secteurs Alexis, Pointe_des_rivières, Moncouche_PS. Le SLSJ n'a pas atteint sa cible d'aires protégées. Le lac Kénogami est une zone de villégiature importante. La coupe forestière peut se faire ailleurs, le Québec est grand !
Anonyme	Commentaires pour les secteurs Alexis, Pointe_des_Rivières, Moncouche_PS. Forêts de près de 300 ans.
Anonyme	Commentaires pour les secteurs Alexis, Pointe_des_rivières et Moncouche_PS. La consultation publique par le ministère n'en était pas une. Il est impensable en 2020 qu'une organisation ne reconnaisse pas la valeur ajoutée d'une approche participative. D'autant plus qu'il s'agit d'un ministère. Je crois au principe de conservation et de protection de la biodiversité. J'estime qu'il faut préserver l'aire de protection à l'étude, en débutant les étapes visant à la reconnaître formellement, le plus rapidement possible.
Anonyme	Commentaires pour les secteurs Alexis, Pointe_des_Rivières et Moncouche_PS. L'intégrité de l'aire protégée à l'étude du lac Kénogami doit être préservée et toute forme d'aménagement forestier doit cesser immédiatement. Dans une future aire protégée, il faut laisser la nature faire son travail. Il ne faut pas intervenir. La région du Saguenay-Lac-Saint-Jean est en profond déficit d'aires

	protégées et que la création d'une aire protégée au lac Kénogami contribuerait à l'atteinte de la cible de 17 % à la fin de la présente année. L'aire protégée à l'étude du lac Kénogami représente un formidable potentiel de conservation de biodiversité et de développement récréotouristique à proximité de la ville.
Anonyme	Commentaires pour les secteurs : Alexis, Pointe_des_rivières et Moncouche_PS. C'est un lieu de villégiature et de pleine aire exceptionnelles, mais avec la déforestation cela ne sera plus le cas avant 50 ans, quelle bêtise humaine.
Anonyme	Commentaires pour les secteurs : Alexis, Pointe_des_rivières et Moncouche_PS. C'est un endroit avec un fort intérêt écologique et touristique avec des feuillus de plus de 400 ans, un endroit unique au Saguenay. Les travaux reliés au Gazoduc sont aussi incompatibles avec l'idée que je me fais du développement durable et de la transition des énergies fossiles vers des énergies vertes.
Anonyme	Commentaires pour les secteurs : Alexis, Pointe_des_rivières et Moncouche_PS. Je m'oppose parce que : l'intégrité e l'aire protégée à l'étude du lac Kénogami doit être préservée et toute forme d'aménagement forestier doit cesser immédiatement. La région du Saguenay-Lac-Saint-Jean est en profond déficit d'aires protégées et que la création d'une aire protégée au lac Kénogami contribuerait à l'atteinte de la cible de 17 % à la fin de la présente année. L'aire protégée à l'étude du lac Kénogami représente un formidable potentiel de conservation, de biodiversité et de développement récréotouristique à proximité de la ville. L'aménagement forestier de ce secteur aura pour effet de compromettre ce potentiel.
Anonyme	Commentaires pour les secteurs Alexis, Pointe_desRivières et Moncouche_PS. Aire de protection que le gouvernement a promis de protéger sur le territoire Québécois. Et qu'il retarde sous toutes sortes d'études et d'excuses.
Anonyme	Commentaires pour les secteurs Alexis, Pointe_desRivières et Moncouche_PS. Protection d'un territoire sauvage, exempt d'activités humaines contribuant à nuire à la faune et à la flore de la boréale, richesse de notre magnifique territoire !
Anonyme	Commentaires pour les secteurs Alexis, Pointe_desRivières et Moncouche_PS. Préserver un lieu de villégiature.
Anonyme	Commentaires pour les secteurs Alexis, Pointe_des_Rivières et Moncouche_PS. Protection de l'écosystème et de la beauté de notre territoire.
Anonyme	Commentaires pour les secteurs Alexis, Pointe_des_Rivières et Moncouche_PS. Parce que je suis contre l'exploitation sauvage du territoire, pour une raison capitaliste, la nature est importante tel qu'elle est, cessons de la détruire.
Anonyme	Commentaires pour les secteurs Alexis, Pointe_des_Rivières et Moncouche_PS. Je veux garder le paysage la vue extraordinaire que nous avons et le plaisir de pouvoir aller dans plus beau sentier pédestre.
Anonyme	Commentaires pour les secteurs Alexis, Pointe_des_Rivières et Moncouche_PS. Pour protéger l'écosystème. Protéger la beauté du coin.
Anonyme	Commentaires pour les secteurs Alexis, Pointe_desRivières et Moncouche_PS. Il est inacceptable de mener quelconques travaux d'aménagement forestier dans un territoire candidat à l'aire protégée. L'intensité et l'ampleur de l'infestation de TBE ne justifiaient en rien la décision de récolte. Veuillez respecter l'intégrité du territoire proposé pour la création d'une aire protégée au lac Kénogami.

Anonyme	Commentaires pour les secteurs Alexis, Pointe_desRivières et Moncouche_PS. L'environnement, les animaux, la planète...
Anonyme	Commentaires pour les secteurs Alexis, Pointe_des_Rivières et Moncouche_PS. Nous avons eu un déluge en 1996 les arbres forment une barrière naturelle au bord de la crue des eaux ou pluie abondante je crois que nous devrions prendre ça en considération. Oui c'est vrai que c'est un endroit exceptionnel pourquoi ne pas préserver cette partie vierge en parlant des arbres sur le bord de la rivière Cyriac, tout le monde serait satisfait.
Anonyme	Commentaires pour les secteurs Alexis, Pointe_de_Rivières, Moncouche_PS. Je crois qu'il faut protéger l'ensemble de l'aire protégée à l'étude étant donné le déficit régional en aire protégée par rapport à l'objectif à atteindre.
Anonyme	Commentaires pour les secteurs Alexis, Pointe_de_Rivières, Moncouche_PS. Des coupes forestières dans l'aire protégée du lac Kénogami pour enrayer la propagation de maladies sont avant tout un prétexte pour l'industrie d'y effectuer des coupes à blanc. Cela permettrait aussi par la suite le passage du gazoduc de 750 km servant à alimenter l'usine de liquéfaction projetée à La Baie. Il est préférable de ne pas intervenir dans cette zone de conservation qui possède aussi un grand potentiel récréotouristique.
Anonyme	Commentaires pour les secteurs Alexis, Pointe_de_Rivières, Moncouche_PS. L'intégrité de l'aire protégée à l'étude du lac Kénogami doit être préservée et toute forme d'aménagement forestier doit cesser immédiatement.
Anonyme	Commentaires pour les secteurs Alexis, Pointe_des_Rivières, Moncouche_PS. Afin de préserver la forêt du lac Kénogami.
Anonyme	Commentaires pour les secteurs Alexis, Pointe_de_Rivières, Moncouche_PS. Parce que la forêt est une grande richesse pour les animaux et les activités.
Anonyme	Commentaires pour les secteurs Alexis, Pointe_des-Rivières, Moncouche_PS. Je veux garder les arbres intacts.
Anonyme	Commentaires pour les secteurs Alexis, Pointe_des_Rivières, Moncouche_PS. C'est incompréhensible qu'une coupe à blanc soit autorisée dans un secteur présentement à l'étude pour devenir une aire protégée.
Anonyme	Commentaires pour les secteurs ALEXIS, Pointe_des_Rivières, Moncouche_PS. L'intégrité de l'aire protégée à l'étude du lac Kénogami doit être préservée et toute forme d'aménagement forestier doit cesser immédiatement.
Anonyme	Commentaires pour les secteurs Alexis, Pointe_de_Rivières, Moncouche_PS. Le projet ne me semble pas respectueux de l'environnement et des humains habitant près du site.
Anonyme	Commentaires pour les secteurs Alexis, Pointe_des_Rivières, Moncouche_PS. L'intégrité de l'aire protégée du lac Kénogami doit être préservée et toute forme d'aménagement forestier doit cesser immédiatement. Dans une future aire protégée, il faut laisser la nature faire son travail. Il ne faut pas intervenir même en cas d'épidémie de TBE.
Anonyme	Commentaires pour les secteurs Alexis, Pointe_des_Rivières et Moncouche_PS. Moi je veux qu'ils continuent à faire la récolte de bois dans tous ces secteurs. D'une manière ou d'une autre ou bien il va y avoir un feu ou bien la nature va s'en charger et les faire tomber avec un grand vent ou encore la tordeuse s'en charge. Personne ne fait rien de mal c'est bien mieux comme ça.

Anonyme	Commentaires pour les secteurs Alexis, Pointe_des_Rivières et Moncouche_PS. Depuis 2044 que l'aire protégée a été décidée suite à une mobilisation de la population et des différents organismes de la région. Ce fut un travail de concertation et depuis on attend le statut officiel d'AIRE PROTÉGÉE. Faire traîner le dossier est une manœuvre déloyale du gouvernement tous ministères confondus. En mars 2018 le maire de Saguenay a signé une proposition réitérant son appui pour l'aire protégée au sud du lac Kénogami et au lac Charnois. Ne pas respecter cette position est encore un manque de loyauté en notre précieuse démocratie. Et la qualité de l'eau du Saguenay en prend un coup. Le saviez-vous ? Renseignez-vous ? Grrr !!
Anonyme	Commentaires pour les secteurs Alexis, Pointe_des_Rivières, Moncouche_PS. Je ne suis pas d'accord avec les coupes forestières dans le projet d'aire protégée du lac Kénogami. Il est inacceptable que les coupes se fassent dans ce secteur considérant son intérêt écologique et l'urgence de protéger davantage de territoire.
Anonyme	Commentaires pour les secteurs Alexis, Pointe_des_Rivières et Moncouche_PS. Parce que le lac Kénogami est un magnifique territoire où j'ai grandi et où je vais encore régulièrement. Des coups à blanc sont inacceptables ! La richesse de l'endroit réside dans sa forêt !!!!
Anonyme	Commentaires pour les secteurs Alexis, Pointe_des_Rivières, Moncouche_PS. Déforestation tue le bel environnement. C'est prouvé.
Anonyme	Commentaires pour les secteurs Alexis, Pointe_des_Rivières, Moncouche_PS. Bonjour, je suis très préoccupé par les travaux en cours de réalisation et surtout les travaux prévus dans leur globalité. En premier lieu, cette forêt est une forêt majestueuse et unique quant à sa biodiversité. Il est très rare de constater une forêt mixte de ce type au Saguenay. De plus, des spécimens de plus de 300 ans s'y trouvent. Pourquoi faire une coupe à blanc dans cette zone qui est composée de si peu d'arbre réellement atteint de la tordeuse des bourgeons de l'épinette ? Pourquoi ne pas envisager des moyens de lutte ou simplement d'abattre les spécimens envahis ? Cette forêt rare représente seulement .25 % de territoire forestier...
Anonyme	Commentaires pour les secteurs Alexis, Pointe_des_Rivières, Moncouche_PS. Je m'oppose à cette forme de travaux d'aménagement que je considère assez drastique dans une aire qui devrait déjà être protégée depuis des années. Comme ex-résidente du lac Kénogami, je trouve qu'il faut protéger cet espace unique et bannir toute forme d'aménagement forestier.
Anonyme	Commentaires pour les secteurs Alexis, Pointe_des_Rivières, Moncouche_PS. Ce territoire est en processus de devenir une aire protégée. Ce qui retarde l'avancement du dossier, c'est le MFFP qui met des bâtons dans les roues en refusant de travailler en collaboration avec le MELCC. C'est un territoire qui contient encore des composantes exceptionnelles et représentatives de la région. Le Québec est énormément en retard pour respecter ses engagements en matière de milieux protégés (17 %).
Anonyme	Commentaires pour les secteurs Alexis, Pointe_des_Rivières, Moncouche_PS. Il est important de protéger cette forêt.
Anonyme	Commentaires pour les secteurs Alexis, Pointe_des_Rivières, Moncouches_PS. Nous devons conserver cette aire protégée unique au Saguenay.

Anonyme	Commentaires pour les secteurs Alexis, Pointe_des_Rivières, Moncouches_PS. Mise en place dès maintenant et de façon permanente de l'aire protégée.
Anonyme	Commentaires pour les secteurs Alexis, Pointe_des_Rivières, Moncouches_PS. Conserver l'aire protégée. Conserver cette forêt unique qui présente des spécimens de plus de 400 ans. Conserver la beauté de cette forêt qui prendrait plus de 75 ans à se régénérer. Conserver la forêt à ses villégiateurs. Conserver le bassin versant des eaux de Saguenay. Cette forêt est un bien collectif où on pourrait développer des activités récréotouristiques.
Anonyme	Commentaires pour les secteurs Alexis, Pointe_des_Rivières, Moncouches_PS. Préservation d'une belle forêt à proximité d'un lac. C'est la catastrophe pour les gens qui ont un chalet ou une érablière dans le secteur.
Anonyme	Commentaires pour les secteurs Alexis, Pointe_des_Rivières, Moncouches_PS. Préservation de la forêt et de l'écosystème.
Anonyme	Commentaires pour les secteurs Alexis, Pointe_des_Rivières, Moncouches_PS. L'intégrité de l'aire protégée à l'étude du lac Kénogami doit être préservée et toute forme d'aménagement forestier doit cesser. Afin de préserver la forêt pour les générations futures.
Anonyme	Commentaires pour les secteurs Alexis, Pointe_des_Rivières et Moncouche_PS. Les forêts anciennes sont une richesse que nous devons protéger. Le ministère met de l'avant une vision mercantile des forêts qui se limite à estimer la valeur du volume de bois. Le Saguenay-Lac-Saint-Jean était peuplé de grands arbres matures qui ont été anéantis suite à la colonisation, l'appropriation de cette ressource à des fins mercantiles. Nous sommes en 2020, nous avons toute la connaissance et l'expérience nécessaire pour comprendre qu'une forêt mature est un écosystème unique, riche et un legs inestimable pour les générations futures. Nous avons le devoir de préserver ces richesses qui appartiennent à toutes les générations.
Anonyme	Commentaires pour les secteurs Alexis, Pointe_des_Rivières et Moncouche_PS. Il faut préserver les forêts ancestrales. Elles seraient éliminées simplement pour faire tourner l'économie qui devrait de toute façon ralentir. Il faut se diriger vers la décroissance c'est la route à prendre. Laissons vivre cette merveille à son rythme !
Anonyme	Commentaires pour les secteurs Alexis, Pointe_des_Rivières et Moncouche_PS. Une forêt contenant des arbres de cette maturité est un réel trésor à protéger.
Anonyme	Commentaires pour les secteurs Alexis, Pointe_des_Rivières et Moncouches_PS. C'est une aire protégée ! Une exploitation indue de nos ressources naturelles.
Anonyme	Commentaires pour les secteurs Alexis, Pointe_des_Rivières, Moncouches_PS. L'intégrité de l'aire protégée à l'étude du lac Kénogami doit être préservée et toute forme d'aménagement forestier doit cesser immédiatement.
Anonyme	Commentaires pour les secteurs Alexis, Pointe_des_Rivières, Moncouches_PS. Il faut conserve nos forêts.
Anonyme	Commentaires pour les secteurs Alexis, Pointe_des_Rivières, Moncouches_PS. Je m'oppose parce que... L'intégrité de l'aire protégée à l'étude du lac Kénogami doit être préservée et toute forme d'aménagement forestier doit cesser immédiatement ; la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean est en profond déficit d'aires protégées et que la création d'une aire protégée au lac Kénogami

	contribuerait à l'atteinte de la cible de 17 % à la fin de la présente année ; mettre en œuvre des travaux d'aménagement forestier dans ce secteur est irresponsable et pourrait compromettre la qualité de l'eau potable d'une grande part de la population du Saguenay.
Anonyme	Commentaires pour les secteurs Alexis, Pointe_des_Rivières, Moncouches_PS. Une forêt n'est pas une ressource, c'est un habitat. Elle est essentielle à la vie, à notre vie. Couper une forêt pour y passer le gaz de GNL c'est encore plus unique. C'est participer à une quadruple destruction. Celle de la terre où est produit le gaz par fracturation hydraulique, celle de la forêt, incluant lacs et rivières tout au long du tracé du gazoduc, celle de l'atmosphère qui se réchauffe et enfin celle des mammifères marins où les navires passeront. Il faut que ça cesse !
Anonyme	Commentaires pour les secteurs Alexis, Pointe_des_Rivières, Moncouches_PS. Pour conserver l'intégrité de l'aire protégée, protéger l'eau du bassin versant.
Anonyme	Commentaires pour les secteurs Alexis, Pointe_des_Rivières, Moncouches_PS. Notre chalet si troupe nous profitons de la forêt pour la promenade je suis complètement contre la coupe.
Anonyme	Commentaires pour les secteurs Alexis, Pointe_des_Rivières, Moncouches_PS. Le paysage magnifique sera détruit et j'ai peur pour réserver d'eau de Saguenay (algues bleues)... etc.
Anonyme	Commentaires pour les secteurs Alexis, Pointe_des_Rivières, Moncouches_PS. C'est l'un des plus beaux secteurs de notre région, c'est de toute beauté une forêt mature et diversité. Il faut absolument préserver ce secteur intact afin de pouvoir continuer à en profiter et surtout d'en faire profiter les générations futures. De plus, c'est un bon territoire de chasse et la faune y est très active, je suis bien inquiet par rapport aux répercussions que les travaux en cours auront sur la faune et leur habitat. Sans compter à quel point c'est désolant de voir autant d'arbres abattus ?
Anonyme	Commentaires pour les secteurs Alexis, Pointe_des_Rivières, Moncouches_PS. L'intégrité de l'aire protégée à l'étude du lac Kénogami doit être préservée et toute forme d'aménagement forestier doit cesser. Cette aire protégée à l'étude présente des caractéristiques fauniques et forestières uniques pour la région et cela doit absolument être protégé. Elle représente un formidable potentiel de conservation, de biodiversité et de développement récréotouristique à proximité de la ville. L'aménagement forestier de ce secteur aura pour effet de compromettre ce potentiel.
Anonyme	Commentaires pour les secteurs Alexis, Pointe_des_Rivières, Moncouches_PS. Je m'oppose parce que... L'intégrité de l'aire protégée à l'étude du lac Kénogami doit être préservée et toute forme d'aménagement forestier doit cesser immédiatement (c'est le motif le plus important) ; dans une future aire protégée, il faut laisser la nature faire son travail. Il ne faut pas intervenir même en cas d'épidémie de TBE ; l'aire protégée à l'étude du lac Kénogami représente un formidable potentiel de conservation, de biodiversité et de développement récréotouristique à proximité de la ville. L'aménagement forestier de ce secteur aura pour effet de compromettre ce potentiel.

Anonyme	Commentaires pour les secteurs Alexis, Pointe_des_Rivières, Moncouches_PS. L'intégrité de l'aire protégée à l'étude du lac Kénogami doit être préservée et toute forme d'aménagement forestier doit cesser immédiatement.
Anonyme	Commentaires pour les secteurs Alexis, Pointe_des_Rivières, Moncouches_PS. Ce secteur devrait être une aire protégée.
Anonyme	Commentaires pour les secteurs Alexis, Pointe_des_Rivières, Moncouches_PS. Pour la coupe des arbres.
Anonyme	Commentaires pour les secteurs Alexis, Pointe_des_Rivières, Moncouches_PS. Je trouve contradictoire le fait qu'on cherche au Québec et dans notre région à atteindre les objectifs de territoire d'aire protégée et qu'on gaspille un si beau potentiel, qui en plus est l'une des principales sources d'eau potable pour la ville de Saguenay.
Anonyme	Commentaires pour les secteurs Alexis, Pointe_des_Rivières, Moncouches_PS. Préservation de l'intégrité de l'aire protégée. Aménagement des baies riveraines : nous perdons 30 pieds de nos terrains pour l'eau potable du Saguenay quand on sait très bien que seulement 10 % du lac sont occupés et que le reste est de la forêt qui préserve l'eau potable, si vous coupez ce qui représente l'avantage des arbres pour l'eau potable, ils vont faire quoi ? Nous prendre 50 à 60 pieds de nos terrains pour réparer l'erreur de la coupe d'arbre ? Je m'oppose à cela dans l'esprit que nous devons préserver ce qui reste d'aire protégée. J'ai vu les coupes à blanc sur la ZEC Onatchiway et je peux vous dire que cela change le paysage.
Anonyme	Commentaires pour les secteurs Alexis, Pointe_des_Rivières, Moncouches_PS. Protection de la forêt. Non à la coupe à blanc. Prendre conseil auprès d'écologistes et d'ingénieurs sensibilisés à la protection de l'environnement.
Anonyme	Commentaires pour les secteurs Alexis, Pointe_des_Rivières, Moncouches_PS. Préservation du milieu
Anonyme	Commentaires pour les secteurs Alexis, Pointe_des_Rivières, Moncouches_PS. Il s'agit de la source d'eau potable de la région. Il faut que les travaux soient faits avec un grand respect de l'environnement.
Anonyme	Commentaires pour les secteurs Alexis, Pointe_des_Rivières, Moncouches_PS. La loi permet l'attribution de 1 % du territoire par année, alors pourquoi couper dans un projet d'aire protéger.
Anonyme	Commentaires pour les secteurs Alexis, Pointe des rivières et moncouche_ps. L'aire protégée à l'étude du lac Kénogami est au cœur du bassin versant du lac Kénogami, source d'eau potable de ville de Saguenay. Prenez donc l'exemple de New York qui protège comme la prunelle de ses yeux la forêt des Catskill. Les précipitations et les ruissellements de surface ont une influence directe sur la quantité de polluants et le niveau de turbidité des réservoirs, ainsi que sur la qualité de l'eau. De plus, la création d'une aire protégée au lac Kénogami contribuerait à l'atteinte de la cible de 17 % à la fin de la présente année. Pour ces raisons, toute forme d'aménagement forestier doit cesser immédiatement. Merci !
Anonyme	Commentaires pour les secteurs Alexis, Pointe des rivières et moncouche_ps. Il faut sauvegarder nos forêts anciennes !
Anonyme	Commentaires pour les secteurs Alexis, Pointe des rivières et moncouche_ps. Les travaux d'aménagement forestier dans les sites protégés du lac Kénogami

	sont absolument inacceptables dans un contexte de conservation et de protection de la biodiversité. Les différents travaux doivent cesser immédiatement.
Anonyme	Commentaires pour les secteurs Alexis, Pointe des rivières et moncouche_ps. C'est une aire protégée à l'étude qui a fait consensus avec l'ancienne CRÉ. L'infestation de la tordeuse d'épinette est un faux prétexte. Vieille forêt mixte à l'intérieur des limites de la Ville de Saguenay qui peut être exploitée de façon plus rentable pour le tourisme et pour la population régionale.
Anonyme	Commentaires pour les secteurs Alexis, Pointe des rivières et moncouche_ps. Garder nos arbres et notre forêt intacte.
Anonyme	Commentaires pour les secteurs Alexis, Pointe des rivières et moncouche_ps. L'intégrité de l'aire protégée à l'étude du lac Kénogami doit être préservée et toute forme d'aménagement forestier doit cesser immédiatement.
Anonyme	Commentaires pour les secteurs Alexis, Pointe des rivières et moncouche_ps. Il faut préserver les arbres, vieux, énormes, qui sont aussi nos ancêtres, les premiers êtres vivants de ce pays. Moi j'aime les arbres vivants et je sais qu'eux nous aiment et nous protègent à leur façon, en nous fournissant l'air pur et la protection sous leurs toits de branches et de feuillage.
Anonyme	Commentaires pour les secteurs Alexis, Pointe des Rivières et Moncouche_PS. Importance des aires protégées. Protection de l'environnement.
Anonyme	Commentaires pour les secteurs Alexis, Pointe des Rivières et Moncouche_PS. Épuisement de nos ressources... Déforestation abusive, protéger nos berges. etc.
Anonyme	Commentaires pour les secteurs Alexis, Pointe des Rivières et Moncouche_PS. La nature peut s'en occuper toute seule, il y a déjà eu ce problème dans les années 70 et la forêt s'est réparée toute seule avec aucune coupe... donc ces coupes ne sont pas nécessaires...
Anonyme	Commentaires pour les secteurs Alexis, Pointe des Rivières et Moncouche_PS. Cette aire protégée représente pour nous et les générations futures un atout primordial pour faire connaître tous les plaisirs de pouvoir profiter d'un environnement où la nature représente une richesse inestimable. Pour transmettre cette richesse à nos enfants et à toutes les générations qui suivront, on se doit de protéger cette aire.
Anonyme	Commentaires pour les secteurs Alexis, Pointe des Rivières et Moncouche_PS. Ça détruit mon environnement et ne devrait pas avoir de coupe forestière dans notre future aire protégée.
Anonyme	Commentaires pour les secteurs Alexis, Pointe des Rivières et Moncouche_PS. C'est un des plus beaux lacs au Québec. De par sa direction est-ouest en longueur il n'est pratiquement jamais dangereux (vagues) aussi la beauté côté sud. La Ville de Saguenay présente beaucoup d'eau pour ses citoyens. Il faudrait que ce secteur soit développé côté touristique. Il ne faut pas perdre cette chance parce que les compagnies veulent sauver de l'argent.
Anonyme	Commentaires pour les secteurs Alexis, Pointe des Rivières et Moncouche_PS. Je souhaite l'Arrêt de toutes formes de travaux d'aménagement forestier dans l'aire protégée à l'étude du lac Kénogami parce que : l'intégrité de l'aire protégée à l'étude du lac Kénogami doit être préservée et toute forme d'aménagement forestier doit cesser immédiatement ; dans une future aire

	protégée, il faut laisser la nature faire son travail ; l'aire protégée présente des caractéristiques fauniques et forestières uniques et représente un formidable potentiel de conservation, de biodiversité et de développement récréotouristique à proximité de la ville.
Anonyme	Commentaires pour les secteurs Alexis, Pointe des Rivières et Moncouche_PS. Ce territoire doit être protégé près des villes facilement accessibles pour la population. Chasse, pêche, etc.
Anonyme	Commentaires pour les secteurs Alexis, Pointe des Rivières et Moncouche_PS. L'intégrité de l'aire protégée à l'étude du lac Kénogami doit être préservée et toute forme d'aménagement forestier doit cesser immédiatement.
Anonyme	Commentaires pour les secteurs Alexis, Pointe des Rivières et Moncouche_PS. Épuration naturelle de la forêt avec la tordeuse.
Anonyme	Commentaires pour les secteurs Alexis, Pointe des Rivières et Moncouche_PS. Secteur avec des arbres de 400 ans, protection du bassin versant du lac Kénogami, lieu identifié par les intervenants régionaux comme site à protéger.
Anonyme	J'ai un chalet au Lac Braconnier. Je suis en désaccord avec le projet de récolter 90 % des arbres de ce secteur, car cela affecterait grandement la jouissance de mon chalet. Cela ruinerait (encore plus) le paysage environnant de mon chalet. Cela limiterait grandement mes activités préférées, la raquette, la randonnée, l'observation de la faune, etc. Je crains pour notre source d'eau qui alimente tous les chalets du Lac Braconnier et qui se trouve dans le secteur visé par la coupe. Il y a déjà eu des coupes dans ce secteur et cela m'affecte déjà beaucoup. J'aimerais beaucoup qu'il n'y ait plus de coupes dans ce secteur. Surtout pas une coupe à 90 %.
Anonyme	Je connais très bien ce secteur. Il a déjà été exploité beaucoup. À mes yeux, je trouve que les exploitants ont fait un effort raisonnable à la préservation des multiples cours d'eau et terres humides sillonnant ces sommets. À un tel point en fait, que je me demande ce qu'ils peuvent réellement faire de plus. Alors mon inquiétude principale est la proximité des lacs au pied des sommets de ce secteur. Avec le grand dénivelé, les changements à la dynamique d'irrigation et de rétention d'eau des sols terreux pourraient être très néfastes pour les terres humides et les lacs avoisinants.
Anonyme	Cela ne fait aucun sens d'effectuer ce genre de coupe autour du Valinouët. C'est un site de villégiature et il y a un village à cet endroit. Pour qui vous prenez vous de penser pouvoir faire cela ! C'est de l'hypocrisie de nous envoyer les convocations la journée de la consultation. Nous ne nous laisserons pas faire !
Anonyme	Laisser une distance d'au moins 3 km le long de la Rivière.
Anonyme	Trop près des rives de la Rivière Péribonka, il faut préserver le couloir visuel
Anonyme	Mon chalet est au Lac Braconnier, mais il est à plus de 300 mètres des coupes projetés. J'aimerais quand même être informée avant le début des coupes, et j'aimerais connaître le type de coupe qui sera effectué finalement puisqu'il est mentionné en remarque « Selon le résultat d'inventaires forestiers, ce secteur pourrait être converti en coupe de régénération. » Ce serait important pour moi de savoir si ce sera une coupe d'éclaircie, ou de régénération. J'aimerais souligner que dans le glossaire, la définition d'une coupe de régénération est de 90 % des arbres. M. Dery m'a dit que ce serait maximum 30 %. J'aimerais en

	avoir la confirmation par écrit. De plus, lors de la même « consultation », j'ai parlé avec Richard Tremblay. Je lui ai fait part de mes inquiétudes des impacts des coupes sur mes 2 sources d'eau à proximité, qui m'approvisionnent en eau courante et en eau potable. Je m'inquiète également des effets sur mon lac, et sur l'état du chemin. Déjà je vois que les précédentes coupes dans ce même secteur font accumuler de l'eau boueuse sur le bord de la route et abîme la route. J'aimerais connaître les impacts cumulatifs des coupes consécutives dans le même secteur. J'apprécierais une réponse à ces deux aspects. Je me questionne également sur la portée de cette consultation. Comment nos commentaires et notre participation à la consultation publique peuvent influencer les coupes forestières près de chez moi ?
Anonyme	L'aspect naturel de la Péribonka est un produit d'appel pour les touristes qui passent à Lamarche. Nous sommes en démarrage d'une entreprise qui bénéficiera du passage des touristes dans la municipalité. Nous recommandons de protéger le corridor visuel de la Péribonka.
Anonyme	Après avoir pris connaissance du PAFIO 2020 et après discussion, les membres de la corporation de développement de Lamarche ont décidé de se prononcer en défaveur d'une coupe forestière prévue dans le corridor visuel de la rivière Péribonka, sur une longueur d'approximativement 15 à 17 km. La municipalité de Lamarche s'est engagée dans un processus SÉRIEUX de développement touristique afin d'assurer sa survie économique et le projet de coupe de bois prévu nuira certainement, pour plusieurs années à l'aspect visuel du paysage tant recherché par les touristes comme les pêcheurs, kayakistes, amateurs de canot ou de quads ou de motoneige. Il faut noter que de plus en plus d'Européens et d'anglophones d'ailleurs sur le continent empruntent cette voie navigable. Ces utilisateurs sont une source de revenus pour les commerçants de Lamarche et d'ailleurs dans le secteur. Nous pensons que la coupe de bois dans le corridor visuel dans le corridor visuel de la rivière Péribonka, qui est en voie de devenir une aire protégée peut être compensée par d'autres coupes situées ailleurs dans la région, en des endroits qui ne porteraient préjudice à ceux qui vivent du tourisme.
Anonyme	Lors de la rencontre de consultation le 17 février, il fut mentionné qu'il est possible que s'il y a trop de tordeuses d'épinette, cela devienne une coupe de régénération plutôt que d'éclaircie commerciale. Je viens de voir sur le site de la Fédération des producteurs forestiers que le secteur face à mon chalet, et visé par cette coupe, est considéré à un niveau « grave » d'infestation. Je tiens à conserver les arbres restants face à mon chalet (déjà de nombreuses coupes faites). Je suggère donc que ce soit « protégé par arrosage d'insecticides » plutôt que coupé.
Anonyme	Les coupes de bois proposées tout autour du centre de ski Le Valinouët ne sont pas acceptables. Elles vont nuire à la quiétude des propriétaires de chalets du Village Alpin ainsi qu'à la valeur de leur propriété. Il y aura également un impact financier négatif sur les petites entreprises du secteur. Il devrait y avoir une d'exclusion des travaux pour conserver un aspect visuel attrayant tout autour du Valinouët. Aucun effort concret de prévention n'est présenté dans le plan spécial tandis que l'arrosage est prouvé efficace pour diminuer l'impact de la TBE, alors il faut considérer cette option pour préserver ce qui n'a pas encore été affecté. C'est la confusion à savoir à qui s'adresser concernant la qualité

	actuelle de la route d'accès au Valinouët, de la sécurité pendant les travaux et de la réfection de la route à la fin de la période des travaux. Cela me préoccupe et je crois qu'il est de votre devoir en tant que donneur d'ouvrage de négocier l'aspect sécurité pendant (volume de trafic et limites de vitesse des véhicules de transport de bois) et après les travaux (mauvais état de la route), sans nous référer simplement à la municipalité de Falardeau et au MTQ.
Anonyme	Pour le secteur du Valinouët il est évident que le ministère démontre une grande méconnaissance de l'utilisation du secteur près du village alpin (600 résidences permanentes) ce secteur est un joyau touristique régional comparable Mont tremblant pour Montréal j'ai beaucoup de misère à comprendre comment des gens intelligents qui travaille au ministère puisse penser faire une coupe à blanc dans le secteur près du Valinouët c'est un non-sens et un désastre pour l'environnement. Il faut un moratoire min 1 an pour s'assurer que tout est mis en œuvre pour sauver ce joyau touristique régional. Encore une fois vous n'avez pas conscience de l'utilisation récréotouristique. L'impact visuel sera catastrophique sur le tourisme ce secteur est visité par tout le Québec l'Ontario le nord des É.-U. et l'Europe !!!!! Beaucoup d'emploi lié au tourisme en dépend.
Anonyme	Je suis contre la coupe dans le secteur touristique du Valinouët qui fait l'objet d'importants investissements compris par le plan de coupe relié à la TBE.
Anonyme	Préoccupé par la coupe à proximité du centre de ski Le Valinouët. Cette coupe va imputer gravement l'image touristique que le Saguenay–Lac-Saint-Jean s'efforce de vendre touristiquement. Le ministère risque de projeter une image très négative de lui-même en s'exposant comme responsable de détruire l'image touristique Saguenay–Lac-Saint-Jean. Svp, tenir compte de l'aspect visuel et déplacer les coupes à proximité du centre de ski en dehors de la ligne visuelle du centre de ski.
Anonyme	Je qu'il serait très dommageable pour le tourisme au Saguenay–Lac-Saint-Jean que le plan proposé soit accepté tel quel. Le tourisme régional serait affecté. Il est impératif de protéger le visuel autour du centre de ski le Valinouët.
Anonyme	Vos cartes de coupes se basent uniquement sur les tracés officiels. Cependant, il existe de nombreux tracés non officiels, mais existants sur GPS où un nouveau créneau pour les amateurs de plein air est en grande expansion, il s'agit du ski en peau de phoque hors-piste. Ces pistes se situent exactement dans vos plans de coupes à blanc. Votre image sera ternie en publiant des photos avant/après votre ravage. Nous tenons à notre joyau régional. Coupez plus loin afin de respecter la richesse de notre région. Merci
Anonyme	Je suis contre toute coupe forestière dans le couloir de la rivière Péribonka. Cette coupe qui longe la rivière met en péril le projet d'aire protégée. Je ne comprends pas pourquoi le ministère propose une coupe forestière à cet endroit puisque cette rivière est un produit appel pour notre municipalité de Lamarche. Un plan de développement récréotouristique est en cours de réalisation. La municipalité a déjà investi temps et argent dans ce projet. De petites entreprises utilisent le territoire. De nouveaux citoyens et entreprises s'installent à Lamarche à cause de la beauté du territoire. J'utiles et apprécie la navigation sur la rivière, car elle offre des vues époustouflantes, des plages des chutes et cascades. Des gens d'ailleurs l'ont choisi pour leur navigation après

	avoir essayé plusieurs endroits connus de la région. Elle est unique par son cachet sauvage.
Anonyme	Ce secteur de la rivière Péribonka est un des plus beaux secteurs avec des îles, des vieilles forêts, des marais. Il y a bien d'autres places à aller couper, laisser donc notre rivière tranquille et aller faire vos désastres ailleurs.
Anonyme	Ce secteur présente de hautes qualités paysagères et environnementales avec ses murailles, ses îles, ses vieilles forêts et ses marais.
Anonyme	Je suis contre le projet de coupe de régénération à l'est du village. Je crois qu'il faut mettre d'autres solutions visant à conserver cette forêt plutôt que de la saccager avec une coupe. Le Valinouët est un secteur très prisé par les touristes et fournit des emplois permanents.
Anonyme	Faire des coupes forestières dans ce secteur est un véritable sacrilège comme dans tout le couloir visuel d'ailleurs. Cette magnifique rivière appartient aux citoyens alors laissez donc les citoyens profiter de toute cette richesse et allez donc faire du bois ailleurs, ce n'est pas la place qui manque. Nous voulons garder notre rivière à l'état naturel sans les cicatrices que ne manquent pas de laisser vos coupes forestières.
Anonyme	Ce secteur de la rivière Péribonka présente de hautes qualités paysagères et environnementales avec ses murailles, ses îles, ses vieilles forêts et ses marais. Faire des coupes forestières dans ce secteur est un véritable sacrilège comme dans tout le couloir visuel d'ailleurs. Cette magnifique rivière appartient d'abord aux citoyens alors laissez donc les citoyens profiter de toute cette richesse et allez donc faire du bois ailleurs, ce n'est pas la place qui manque. Nous voulons garder notre rivière à l'état naturel dans toute sa beauté sans les cicatrices que ne manquent pas de laisser vos coupes forestières dévastatrices.
Anonyme	Je suis contre la coupe forestière dans le couloir visuel de la rivière Péribonka, car il y a un projet d'aire protégée et ce secteur est exceptionnel. Je navigue sur la rivière et j'y rencontre des gens qui apprécient le couloir de la rivière : palissades, arbres, chute, plage de sable. Les paysages sont grandioses. En plus d'avoir un chalet, je suis citoyenne de Lamarche et ce village a investi via la municipalité et la Corporation de développement de Lamarche et via le comité de développement touristique. Beaucoup de temps et d'argent ont été investis. L'aire protégée sera vraiment intéressante pour la région et attirera des touristes régionaux, canadiens et européens. Nous devons protéger cette zone et en faire un attrait majeur.
Anonyme	Des coupes forestières qui permettraient de ne pas nuire aux paysages par exemple Montagne de la tour prévoir des coupes par bandes pour que le paysage demeure beau et la même chose pour le sentier chute blanche qui a coûté cher. Des aménagements ont été réalisés et ont coûté cher. De plus, ces sentiers sont des produits touristiques avec le sentier Tchitogama dont un prolongement est prévu par la Corporation de développement de Lamarche. J'étais d'ailleurs sur la CDL lors de la réalisation de ces sentiers.
Anonyme	Ce secteur de la rivière Péribonka présente de hautes qualités paysagères et environnementales avec ses murailles, ses îles, ses vieilles forêts et ses marais. Faire des coupes forestières dans ce secteur est un véritable sacrilège et les vieilles forêts sont un patrimoine précieux qui doit être préservé. Cette

	magnifique rivière appartient d'abord aux citoyens alors laissez donc les citoyens profiter de toute cette richesse et allez donc faire du bois ailleurs, ce n'est pas la place qui manque. Nous voulons garder notre rivière à l'état naturel dans toute sa beauté sans les cicatrices que ne manquent pas de laisser vos coupes forestières dévastatrices.
Anonyme	Bonjour, je suis un résident du secteur du village alpin du Valinouët. J'ai été informé dernièrement du plan de coupe dans ce secteur. J'ai constaté sur le plan qu'il y avait une majorité de coupes à blanc. Le problème au Valinouët est que la régénération dans le futur sera impossible à cause des motoneiges qui vont aller se rendre dans la montagne pour y casser toutes les nouvelles pousses d, arbre en cassant leur tête. Le secteur va rester un champ désert pour les 50 prochaines années. Si on laisse les arbres dans la vallée visible du Valinouët, oui beaucoup d'arbres vont mourir, mais ils vont protéger les autres des motoneiges et ainsi pouvoir grandir. De toute façon on fait déjà un air protégé pour les oiseaux. On n'aurait qu'à agrandir cette zone de protection.
Anonyme	Champ visuel, dégradation du potentiel touristique et perte de la valeur des résidences
Anonyme	On devrait conserver la forêt
Anonyme	Ce secteur de la rivière Péribonka présente de hautes qualités paysagères et environnementales avec ses murailles, ses îles, ses vieilles forêts et ses marais. Faire des coupes forestières dans ce secteur est un véritable sacrilège et les vieilles forêts sont un patrimoine précieux qui doit être préservé. Cette magnifique rivière appartient d'abord aux citoyens alors laissez donc les citoyens profiter de toute cette richesse et allez donc faire du bois ailleurs, ce n'est pas la place qui manque. Nous voulons garder notre rivière à l'état naturel dans toute sa beauté sans les cicatrices que ne manquent pas de laisser vos coupes forestières dévastatrices.
Anonyme	Garder un couloir visuel, pour respecter la beauté du paysage. D'autant plus que la municipalité de veut développer son secteur économique avec le tourisme.
Anonyme	Le massacre du paysage et le tort pour nos ressources naturelles. Je suis âgé de 14 ans et je représente la future génération qui devra vivre avec les conséquences de vos choix. Quel héritage malheureux vous allez laisser aux futurs citoyens comme moi qui ai une conscience environnementale aiguisée ? La jeunesse est triste des choix désastreux que vous faites aujourd'hui et qui auront un impact négatif sur notre planète à tous. Dans le secteur du Valinouët, il y a des sources d'eau potable aux bords de vos coupes à blanc. Quel gâchis ! Svp, coupez plus loin pour qu'on n'ait pas sous les yeux une autre erreur boréale. Merci
Anonyme	Je suis inquiète de l'aspect visuel, de l'attrait touristique pour les amateurs de plein air et pour la destructions d'arbres sains de différentes essences. Faire une coupe à blanc sur les monts Valinouët serait comme jeter des déchets dans notre fjord. C'est une richesse de notre région il faut la conserver telle quelle. Svp, allez couper dans un secteur où les impacts sur la population seront moins graves. Merci
Anonyme	Il faudrait réaliser les travaux sur plusieurs années afin de diminuer l'impact visuel. Il faudrait que les camions ne circulent pas en période hivernale dans le chemin puisque c'est dangereux. De plus, avoir des garanties concernant

	l'entretien du chemin de la route du Valinouët qui est déjà en très mauvais état. Parler avec les clubs de motoneiges pour voir comment on va contrôler l'accès aux « champs de neige » créés par les coupes.
Anonyme	Je suis résident du village alpin le buchage prévu à un impact majeur sur les activités de plein air du Valinouët, car la coupe vient trop proche du village donnant accès aux motoneiges à un secteur pressenti utilisé par les randonneurs raquettes fatbike et ski haute montagne de plus présentement le tourisme afflux dans ce milieu pour ce côté naturel si votre intervention ce fait tel que discuter avec vos représentants nous allons être le seul centre de ski au Québec avec une coupe à blanc sur ça montagne il faut que vos interventions soient moins proche des chalets tél que discuter avec l'APLK.
Anonyme	Les travaux vont être faits beaucoup trop près des habitations et vont laisser un espace dégagé en montagne qui fera en sorte que les motoneigistes adeptes de « 'Hill Climbing » vont s'en donner à cœur joie dans cet espace et vont briser la quiétude du village alpin qui est un objet économique extraordinaire pour la région. Je n'ai pas de problème avec ces travaux, mais en laissant une bande boisée de 2 à 3 km. Beaucoup de chalets sont en location pour les touristes, donc si la tranquillité du lieu n'est plus là, les touristes vont aller ailleurs. Merci de m'avoir lu et j'espère que vous comprenez que notre région qui est éprouvée économiquement doit préserver son tourisme.
Anonyme	Suis résidente au Valinouët depuis 2004. Je participe en en faisant mon milieu de vie avec ma famille et mes petits-enfants et ami.es. Je skie ; j'ai tracé les pistes de raquettes avec mon mari et mes amis ; je vais à la pêche et je visite des amis au lac Morin. Pour la tordeuse j'aimerais qu'on épande des insecticides pour ralentir le processus ; je crois que le temps est pressant, mais nous pouvons intervenir. Je suis prête et mes voisins aussi à couper sur nos terrains ce qui serait jugé essentiel. Le Valinouët développe des activités reconnues avec des subventions comme porteuses de développement touristique payant pour des emplois, des taxes, la santé par le plein air (plus de raquettes, plus de fatbike, du vélo de montagne, des condos...) Votre objectif de permettre la cueillette de bois est louable, mais faites--le sans toucher à notre vue pour la poursuite de nos activités. Je sais bien qu'il coûtera moins cher de route forestière si vous commencez par nos rues, mais plutôt que d'atteindre votre objectif à 100 % réduisez le pour que la population continue de se servir du milieu et sa vue sinon nous allons trop perdre. Et que dire de la perte de valeur de nos propriétés pour plusieurs années.
Anonyme	La coupe d'arbres dite régénérative planifiée autour du Valinouët ressemble étrangement à une coupe à blanc en termes d'impact visuel puisqu'on nous a informés que 99 % des arbres seraient abattus. Le paysage sera grandement modifié et impactera certainement l'achalandage au Valinouët et l'industrie touristique du secteur Alpin. Qui va venir dépenser de l'argent pour skier, faire de la raquette et de la motoneige pour voir une forêt entièrement coupée et dévastée, alors que dans les autres centres de ski le paysage n'est pas défiguré. Pourriez-vous faire en sorte de préserver le paysage que l'on voit depuis le Valinouët et le village Alpin ? Aussi aux endroits où il y aura des coupes d'arbres, les motoneigistes hors sentier en profiteront pour utiliser ce secteur, ce qui amènera énormément de bruit et limitera la repousse des arbres. Il y aurait donc avantage à laisser un minimum d'arbres en place pour éviter ce phénomène. Ce

	que je comprends c'est qu'à l'est du village Alpin la tordeuse de bourgeons d'épinettes est identifiée en jaune, alors il est encore possible de proposer d'autres solutions plus acceptables et profitables aux usagers, et ceci dans un souci de transparence.
Anonyme	Prendre note que cette application est profondément pénible pour l'utilisateur. C'est le meilleur moyen pour décourager la population de s'exprimer.
Anonyme	Un secteur récréo-touristique devrait bénéficier d'autres mesures de protection de la forêt que des coupes d'arbres aussi drastiques que celles proposées dans le plan actuel. Les impacts touristiques devraient être pris en compte dans le développement d'un tel plan. Les secteurs comme le Valinouët charment les touristes et résidents et villégiatures par leur nature omniprésente et la possibilité de pratiquer plusieurs activités sportives à proximité (on peut atteindre à pied ; ski de fond, raquette, fatbike, ski haute route raquette. Toutes des activités dénuées d'intérêt si la forêt est coupée en partie. La pratique de loisirs en nature est importante pour le maintien de la santé mentale. J'ai une inquiétude également concernant ces secteurs qui deviendront facilement accessibles aux motoneigistes de hors-piste (nous en sommes nous-mêmes) qui ne sont pas issus du village et ne respecteront pas la quiétude des villageois et propriétaires de chalet. Pour ce qui est de la station de ski, ce qui attire les skieurs ici est la vue spectaculaire sur des montagnes magnifiques et la neige naturelle. Tout comme pour n'importe quelle montagne au Québec qui suscite un tel intérêt, la conservation du territoire devrait être un partenariat entre différents ministères et organismes de promotion locaux. Je le redis, il y a certainement d'autres moyens de préserver cette forêt autre la coupe, tout est une question de volonté et de transparence. Merci
Anonyme	Je suis inquiète de la perte de territoire pour la zone à l'est du Valinouët. Cette zone est utilisée par les résidents, les touristiques et les visiteurs de la ville pour les activités plein air. De plus, je ne suis pas d'accord avec ce plan, car les effets visuels sont trop grands pour les utilisateurs et résidents.
Anonyme	On me dit que Normik Chambord construire au nouveau chemin dans les alentours, mais je ne trouve pas ce projet sur le PAFIO. Qu'en est-il ?
Anonyme	Pourquoi ce deuxième chemin qui passe dans le chemin d'hiver de 2014 aux lieux de passer par votre tracé du bas en jaune et vert qui serait moins pire pour nous qui étions loin des grands chemins et qui vont devoir vivre avec ce nouveau chemin qui passe au bout de notre lac de villégiature (lac siffleux) et du lac à notre voisin (lac au foin). Et pourquoi ne pas faire passer dans le chemin existant en rouge un peu plus bas pour laisser la forêt en régénération de la coupe de 1996 ou vous aller passer ? La date prévue des travaux pour ce nouveau chemin reliant le chemin des Gagnon km19 a celui du Chabanel km 63 ? Je sais que c'est pour l'usine de Chambord Norbord, mais l'usine n'a pas encore de date de démarrage, ce chemin va-t-il être fait quand même ?????
Anonyme	Juste avoir la date des travaux pour ce chemin, car je vais enlever un pont en bois traité qui avait été mis là, car la calvette est brisée et nous allons nous en servir ailleurs sur le territoire. Merci. Pourquoi ne pas passer par ce chemin de 2014 et ainsi laisser la forêt mature en place et la repousse du bûché de 96 pousser et ainsi faire des villégiateurs (Lac Siffleux) moins perturbés par un chemin principal dans un ravin d'originaux

	depuis 15 ans dans ce secteur que vous voulez passer le chemin plus haut en jaune. Je suis peut-être tannant, mais j'essaie de perturber le moins possible notre petit territoire de chasse qui était tranquille avant le futur chemin. Je ne suis pas contre les coupes forestières, car je suis moi-même travailleur dans les pâtes et papier depuis 25 ans.
Anonyme	Le secteur a été flaggué l'été dernier, mais les travaux sylvicoles sont prévus pour quand ?? merci
Anonyme	Scarifiage et plantation en 2020 ??
Anonyme	J'aimerais conserver cette superficie intacte, sans travaux sylvicoles afin de conserver cette zone de chasse intensive
Anonyme	Je souhaiterais que lors de l'exécution des travaux les utilisateurs du réseau routier (Exemple : passage du scarificateur) porte une attention particulière de ne pas endommager les infrastructures existantes. Un entretien du chemin à l'aide d'une niveleuse à la fin des travaux serait très apprécié.
Anonyme	J'aimerais conserver cette superficie intacte, sans travaux sylvicoles afin d'éviter une perturbation supplémentaire et de conserver cette zone de chasse intensive.
Anonyme	Veux être informé de la planification fine, lorsque réalisée
Anonyme	Je me questionne à savoir : pourquoi ne pas bifurquer à gauche au point de questionnement et ainsi se reconnecter au chemin déjà existant déjà carrossable évitant ainsi le secteur fragile de couvert forestier pour les orignaux et chevreuil du secteur particulièrement en saison hivernale. Votre chemin passera directement dans celui-ci et créera encore une fois un chemin supplémentaire. Rendu au bout il pourrait y avoir traversé dans le ruisseau au foin et rejoindre les chemins construits il y a un an pour récolter le bois. Les coûts engendrés seraient probablement moindres et la récolte des arbres près de mon point vert pourrait tout de même être récoltée. Merci.
Anonyme	En tant que trappeur, j'aimerais que le BGA ou l'enchérisseur du BMMB me rencontre pour m'informer des travaux précis qui seront réalisés sur mon terrain de trappe. Cela afin d'harmoniser les travaux forestiers avec mes lignes de trappe.
Anonyme	Je tiens à expliquer que j'ai recherché pendant 6 ans un endroit de villégiature ayant vue sur une rivière. J'ai acquis ce magnifique coin de paradis il y a 4 ans et j'y ai construit une résidence habitable à l'année qui est en construction depuis 2 ans. Des efforts inimaginables ont été faits afin de privilégier la vue sur la nature sur tous les côtés, mais principalement sur l'ensemble du rapide Gingras ainsi que la Baie. Il y a deux ruisseaux face à mon emplacement ainsi qu'une presqu'île faisant le coin du détour du rapide juste un peu plus haut, il s'agit d'une île lorsque la rivière est haute et son côté situé envers la forêt est accessible lorsque la rivière devient plus basse. À partir de ce coin et en allant jusqu'aux 2 ruisseaux, j'aimerais savoir comment ces espaces seront traités afin de diminuer l'impact visuel de mon emplacement. J'ai des idées à suggérer si possible afin de diminuer l'impact majeur pour mon investissement si on ne voit pas de trou dans la forêt. De plus vous assurez la protection de 2 ruisseaux permanents ou il y a beaucoup de truites ainsi que la protection de ruisseau temporaire ou l'île. Cela protégera les berges et n'aura pas d'impact économique pour vous puisque faire les mesures de protection entre ces

	ruisseaux qui sont très près l'un des autres vous causera bien plus de gestion qu'autre chose. J'aimerais beaucoup que l'on discute de ces points et harmoniser ce secteur afin de garder aussi les investissements majeurs qui sont fait par les villégiateurs. Je désire habiter là à l'année d'ici peu et je travaille à ce projet depuis 2 ans j'aimerais vivre ma retraite en regardant dehors et en n'ayant pas l'impression d'être au lieu désert. Je dis cela, car il y a également des planifications de mon côté de rivière. Merci de me faire un suivi et de regarder cela avec moi de plus près.
Anonyme	Protection totale du couloir visuel de la rivière Péribonka et du lac Tchitogama
Anonyme	Inquiétude concernant les grands secteurs de coupe (SIP) situés à proximité de mon chalet et de mon secteur de chasse.
Anonyme	Inquiétude concernant les grands secteurs de coupe (SIP) situés à proximité de mon chalet et de mon secteur de chasse.
Anonyme	Désire protéger l'arrière de la tour (montagne) de la récolte. Communiquer avec moi lorsque les travaux seront planifiés plus finement.
Anonyme	Secteurs de la pourvoirie la Jeannoise et du Petit lac du Banc de sable : Veux être consulté quand la planification fine sera faite
Anonyme	Info calendrier des chemins, soudain et autres. Ajuster avec la planif.
Anonyme	Plan spécial TBE Banc Sable. Avoir l'information de la récolte si un jour il y a des coupes près du lac Rivaille
Anonyme	Banc de sable (Chantiers Ratel). Protéger de la coupe l'arrière de la tour (montagne). Recontacter lors de la planification fine.
Anonyme	Bonjour, je suis extrêmement préoccupé par le plan de coupe du ministère près du Valinouët, je me demande comment des gens compétents résidents au Saguenay peuvent établir un tel plan de coupe à blanc près du Valinouët. Ce site en est un des plus utilisés par le récréotouristique principalement par son paysage à couper le souffle par sa beauté. Sincèrement je n'ai vraiment pas l'impression que le ministère réalise pleinement les effets négatifs à long terme de cette coupe à blanc de plus on nous met devant un fait accompli utilisant TBE comme prétexte, cette forêt a été touchée pendant les années 75-85 alors que rien n'a été fait pour la protéger je trouve qu'elle s'en est plutôt bien tirée !
Anonyme	Interdiction de coupe de bois commerciale dans le secteur du village alpin le Valinouët nuisant à la beauté des lieux et à l'environnement. Aucune coupe à blanc autorisée dans ce secteur à des fins commerciales nuisant à la valeur des lieux. Ceci sous aucune justification autre que la sécurité des résidents, et sous aucun prétexte de nature commerciale. Je suis contre ce plan et je le considère inadéquat, prématuré et irresponsable. Il n'apporte aucune solution ni valeur ajoutée à ce secteur de villégiature. Désolé, mais vous faites fausse route et vous créez un climat de non-confiance envers les citoyens résidents qui y voient des intérêts commerciaux arbitraires et inutiles.
Anonyme	Le plan de coupe proposé défigurera l'un des plus beaux sites récréotouristiques hivernal, la Station de ski Le Valinouët, ce qui aura un impact sur l'effet attractif et touristique de la montagne, mais aussi sur le village alpin de plus de 500 résidents. Non seulement ce sera un désastre sur le plan visuel, mais cela risque d'avoir un impact économique non négligeable sur la station de ski Le Valinouët qui investit des millions de dollars actuellement pour se développer. Sur le plan du développement récréotouristique, une coupe à blanc viendrait

	contrer les millions de dollars investis et rendrait le site peu ou pas attrayant pour les visiteurs. Il en va de même pour les projets immobiliers futurs, qui perdrait une qualité d'environnement et les paysages deux atouts majeurs. Pouvez-vous envisager d'abord un traitement contre la TBE ou de procéder à une coupe sélective des arbres affectés uniquement ? Le secteur de coupe deviendra le terrain de jeu de motoneige générant bruit intolérable.
Anonyme	Effectuer des opérations forestières dans le secteur delà station de ski le Valinouët est inacceptable, depuis 10 ans nous nous efforçons d'aménager le territoire pour le tourisme 3 saisons, ski, raquette, Fatbike, ski hors-piste, etc. effectuer des coupes de bois sous prétexte de lutter contre la TBE est un faux prétexte et ruinera notre secteur et procurera des effets visuels néfastes et pollutions par le bruit des motoneiges qui vont s'en donner à cœur joie dans les nouveaux bûchers après coup, et ce pour de nombreuses années.
Anonyme	Un paysage défiguré visuellement et physiquement amputé pour les multiples utilisations dans ce secteur névralgique touristique et économiquement vital pour la région.
Anonyme	En coupant les arbres dans le couloir visuel vous enlevé toute sa beauté et annulé les mesures de développement touristique pour cette municipalité qui est très dévitalisée
Agence de gestion intégrée des ressources	L'Agence de gestion intégrée des ressources (AGIR), ainsi que ses membres concernés (les corporations locales de développement en milieu forestier de la MRC de Maria-Chapdelaine), ont pris connaissance des PAFIO (consultation publique 2020) des UAF 024-51, 025-51 et 027-51. Par la présente nous désirons vous faire part de nos préoccupations et demandes. À l'intérieur de ces UAF se trouvent les secteurs d'appartenance des corporations de la MRC de Maria-Chapdelaine, soit en périphérie et à l'intérieur des limites municipales. Les corporations locales de développement en milieu forestier de la MRC de Maria-Chapdelaine forment maintenant douze OSBL qui sont actives pour la majorité depuis le début des années 1990 : le Comité de développement de Girardville, le Comité forêt environnement de Saint-Thomas-Didyme, la Corporation d'aménagement forêt Normandin, la Corporation de gestion forestière de Notre-Dame-de-Lorette, le Comité forêt habitée Saint-Edmond-les-Plaines, les Jardins forestiers de Saint-Stanislas, l'Association régionale de développement unifié, la Corporation de développement des ressources de Sainte-Élisabeth-de-Proulx, l'Association de Développement Saint-Eugène, la Corporation de développement Économique et Communautaire de Saint-Augustin, la Corporation de soutien économique de Péribonka et la Société de développement de Ste-Jeanne-d'Arc. En 2000, les corporations se sont dotées d'une expertise technique regroupée : L'Agence de gestion intégrée des ressources (AGIR). Actuellement, en partenariat avec la MRC de Maria- Chapdelaine, AGIR et les corporations travaillent sur un projet de Forêt de proximité. Suite à la réponse que nous avons reçue de votre part lors de la dernière consultation publique PAFIO (PAFIO-C1-2019/9 27 61 32-1), les corporations locales membres d'AGIR ont toujours le désir de participer activement à la planification de leurs activités en forêt publique. La mesure d'harmonisation que nous avons convenue (217_DH_02571_078) dans laquelle le MFFP nous transmettrait, en début de son processus de découpage de chantier, un SIP découpé partiellement, nous aidera assurément à émettre des

préoccupations plus spécifiques. Pour nous l'ensemble de la zone délimitée pour la forêt de proximité est importante, et notre objectif est de s'assurer que nos membres puissent poursuivre leur mission d'économie sociale pour maximiser les retombées pour nos communautés, et ce, à long terme. Notre approche est de continuer à travailler en collaboration avec les bénéficiaires de garantie d'approvisionnement (BGA), principalement Produits forestiers Résolu (PFR) dans l'identification des secteurs d'interventions potentiels (SIP) et si possible au raffinement de ces derniers en secteur d'intervention (SI). Cependant, l'exercice d'identification des SIP qui doivent nous permettre de réaliser nos activités ne devrait pas servir à régler des problématiques de manque de volumes de bois que certains BGA utilisent comme prétexte pour récolter plus intensivement au sud. Nos relations de confiance avec les différents usagers du territoire avec qui nous travaillons depuis longtemps sont très importantes pour nous et nous souhaitons assurer la pérennité de nos activités dans les parties sud des UAF concernées. Pour la saison 2019, nous n'avons pas vécu à ce moment cette situation et nous sommes satisfaits que nos préoccupations sur ce point aient été entendues. Encore une fois, nous croyons que d'ajouter une mesure d'harmonisation en début de processus viendrait pallier pour la majorité des cas qui pourrait survenir. Donc, considérant la possibilité de la création de la Forêt de proximité de Maria-Chapdelaine, considérant que les activités des corporations ainsi que le projet de forêt de proximité sont appuyés politiquement par le milieu local et régional, considérant que depuis plus de 20 ans, en tant qu'OSBL, les corporations sont actives dans le développement socioéconomique, considérant que le maintien du volume des activités annuelles permet des retombées locales pour les corporations dans leur milieu, considérant que le mécanisme de concertation avec les bénéficiaires de GAF dans la planification des travaux présente certaines lacunes.

Après consultation et analyse des PAFIO déposés, voici nos principales préoccupations : • De maintenir la mesure d'harmonisation dans laquelle le MFFP nous transmettrait, en début de son processus de découpage de chantier, un SIP découpé partiellement, cette façon de faire, nous permettra d'émettre des préoccupations plus précises. Il serait également intéressant de connaître les détails des traitements planifiés pour chacun des secteurs en consultation. L'objectif de cette approche est de pouvoir vous soumettre nos préoccupations (suggérer des modalités) plus précises lorsque viendra le moment de découper plus finement les secteurs d'opérations. Considérant le contexte de gestion intégrée des ressources dans les parties sud des UAF, les corporations suggèrent d'utiliser des modalités et des approches de consultation particulières pour la planification de ces zones qui sont fortement utilisées. Notre connaissance des territoires et des dynamiques locales pourrait nous permettre de vous aider dans plusieurs cas. • Nos membres sont toujours préoccupés par la quantité des massifs affectés par la tordeuse des bourgeons de l'épinette. Par conséquent, il sera important pour les aménagistes de considérer et d'analyser le maintien à long terme d'un capital forestier sur le territoire projeté de la Forêt de proximité de Maria-Chapdelaine même si nous devons récupérer certains secteurs gravement affectés par la tordeuse. C'est pourquoi nous aimerions qu'un nouveau calcul de possibilité de la forêt de proximité soit effectué à court terme

	par le BFEC ceci afin d’avoir l’heure juste sur la situation et ensuite définir ensemble une- stratégie. De maintenir un capital forestier qui permettra la récolte des volumes annuels historiques des corporations sur leurs territoires d’appartenance (82 800 m³ en SEPM dont 35 800 m³ dans la 025- 51 et 47 000 m³ dans la 027-51) et de s’assurer de maintenir un capital de ressources forestières sur le territoire projeté de la forêt de proximité de la MRC Maria-Chapdelaine dans le but de maintenir la rentabilité du projet (voir la fiche 5.01A de la TLGIRT, fiche enjeux et solutions « Forêt de proximité ». Le dernier bilan est relativement inquiétant et selon notre évaluation, il faudra être très vigilant afin de respecter les cibles identifiées. Certains BGA ont comme objectif d’atteindre systématiquement les cibles, ce qui n’est pas vraiment l’objectif de la fiche. • De plus, il serait très important de considérer lors de la planification, l’intensité et la répartition des SIP commerciaux. Après avoir évalué la cartographie à jour des historiques de travaux de récolte des dernières années incluant les secteurs TBE, nous remarquons qu’il reste peu de SIP d’un seul tenant dans la partie sud des UAF. Il faudra donc porter une attention particulière à cette situation qui pourrait avoir comme effet de récolter trop intensivement des secteurs à proximité des municipalités qui sont des secteurs fortement utilisés à différentes fins. Il serait prudent selon nous que vous optiez dans ces secteurs pour une approche de répartition dans le temps et dans l’espace sur plusieurs années plutôt que de récolter intensivement un important volume sur une seule année par exemple. Un patron de récolte de type mosaïque serait assurément plus adapté pour les parties situées au sud des UAF (Zone de forêt de proximité). Cette préoccupation est générale, mais pour cette consultation, elle est surtout applicable pour les nouveaux SIP qui sont en coupe de régénération dans les secteurs historiques de nos membres : les territoires intramunicipaux de Notre-Dame- de -Lorette et de Saint-Stanislas qui sont fortement utilisés à différentes fins. Donc, il faudra apporter une attention particulière lors du découpage des SIP situés au sud, au sud--ouest et au sud--est du Lac-aux-Rats à Notre-Dame-de-Lorette et à Saint- Stanislas. Ces zones correspondent à des secteurs importants pour nos collectivités. Nous sommes satisfaits de votre proposition issue de la dernière consultation publique et sachez que nous sommes toujours disponibles à travailler en collaboration avec vous et que nous attendons des nouvelles sur la façon avec laquelle nos préoccupations seront considérées.
Association des Chalets du Canton Desautels	Ce chemin de classe 2 est entretenu par des cotisations volontaires des villégiateurs. Nous aimerions que l’état du chemin et des ponceaux soit préservé suite aux travaux sylvicoles. Un entretien par une niveleuse serait apprécié. Ce chemin de classe 2 est entretenu par des cotisations volontaires des villégiateurs. Nous aimerions que l’état du chemin et des ponceaux soit préservé suite aux travaux sylvicoles. Un entretien par une niveleuse serait apprécié.
Association des pourvoiries du Saguenay–Lac-Saint-Jean	Il n’est mention d’aucune planification de chemins, que ce soit implantation, amélioration ou entretien. Comment peut--on faire un commentaire éclairé lorsqu’il manque une information aussi vitale et basique. Pour les PADE, il est essentiel d’éviter que de nouvelles entrées et sorties du territoire ne soient créées pour les droits exclusifs. La création de nouveaux accès traversant les limites de pourvoirie est particulièrement problématique, car cela complique le contrôle de l’accès par le pourvoyeur et augmente les possibilités de

braconnage sur ces territoires. La planification doit en tenir compte et tenter par tous les moyens de passer par l'intérieur des PADE et d'utiliser les chemins existants à l'intérieur de celles-ci. Même chose pour le chevauchement des limites par des coupes, cela est difficilement acceptable, particulièrement lorsqu'un chemin donne accès à cette coupe par l'extérieur de la pourvoirie. Les limites de PADE doivent rester claires pour tout le monde. Il est essentiel de contacter chaque pourvoyeur touché par la planification (travaux commerciaux ou non, chemins, etc.) pour discuter d'une planification plus adéquate et fine dans certains cas et d'autres éléments préoccupants et convenir de mesures adéquates pour eux.

Par la présente la Fédération des pourvoiries du Québec et l'Association régionale des pourvoiries du SLSJ s'opposent aux superficies actuellement en consultation. Cette demande est basée sur deux principaux éléments soit le niveau de récolte planifié et la méthode de consultation utilisée par le MFFP pour ajouter ces superficies. Pour plusieurs secteurs et pourvoiries, c'est la presque totalité d'une pourvoirie qui est consultée pour de la coupe de régénération potentielle ! C'est inacceptable ! Cette façon de faire ne permet pas aux pourvoyeurs de participer aux plans forestiers qui les touchent, les empêche de se prononcer de façon éclairée et les brime dans l'exercice de leurs propres activités commerciales. De plus, pour aucune des pourvoiries de la région qui est touchée par le PAFIO, il n'est mentionné d'aucune planification de chemins, que ce soit implantation, amélioration ou entretien. Comment peut-on faire un commentaire éclairé lorsqu'il manque une information aussi vitale et basique. Les pourvoyeurs doivent savoir suffisamment à l'avance (pas une semaine avant la coupe) quand se feront les coupes afin de prévoir avec leur cédule de clientèle. Les dates d'opération doivent donc être harmonisées avec le pourvoyeur. Même chose pour les travaux non commerciaux. Périodes de chasse sont particulièrement sensibles. Pour les PADE, il est essentiel d'éviter que de nouvelles entrées et sorties du territoire ne soient créées pour les droits exclusifs. La création de nouveaux accès traversant les limites de pourvoirie est particulièrement problématique, car cela complique le contrôle de l'accès par le pourvoyeur et augmente les possibilités de braconnage sur ces territoires. La planification doit en tenir compte et tenter par tous les moyens de passer par l'intérieur des PADE et d'utiliser les chemins existants à l'intérieur de celles-ci. Même chose pour le chevauchement des limites par des coupes, cela est difficilement acceptable, particulièrement lorsqu'un chemin donne accès à cette coupe par l'extérieur de la pourvoirie. Les limites de PADE doivent rester claires pour tout le monde. Il faut s'assurer du respect de l'aspect paysages et tranquillité de la clientèle. La prévisibilité des coupes et autres travaux sur les pourvoiries est un enjeu de premier ordre puisque nous faisons partie de l'industrie touristique. Nous demandons donc qu'un exercice de planification à long terme tenant compte des enjeux des pourvoiries soit réalisé pour toutes les pourvoiries à droits exclusifs pouvant être impactées. Nos entreprises génèrent de l'emploi, de la richesse et contribuent à la diversité économique des régions. Nos entrepreneurs investissent, développent, mettent en valeur et font découvrir la région à des dizaines de milliers de personnes chaque année. La sensibilité nécessaire pour respecter notre réalité n'a clairement pas fait le

travail. Il est essentiel de contacter chaque pourvoyeur touché par la planification (travaux commerciaux ou non, chemins, etc.) pour discuter d'une planification plus adéquate et fine dans certains cas et d'autres éléments préoccupants et convenir de mesures adéquates pour eux.

Par la présente la Fédération des pourvoiries du Québec et l'Association régionale des pourvoiries du SLSJ s'opposent aux superficies actuellement en consultation. Cette demande est basée sur deux principaux éléments soit le niveau de récolte planifié et la méthode de consultation utilisée par le MFFP pour ajouter ces superficies. Pour plusieurs secteurs et pourvoiries, c'est la presque totalité d'une pourvoirie qui est consultée pour de la coupe de régénération potentielle ! C'est inacceptable ! Cette façon de faire ne permet pas aux pourvoyeurs de participer aux plans forestiers qui les touchent, les empêche de se prononcer de façon éclairée et les brime dans l'exercice de leurs propres activités commerciales. De plus, pour aucune des pourvoiries de la région qui est touchée par le PAFIO, il n'est mentionné d'aucune planification de chemins, que ce soit implantation, amélioration ou entretien. Comment peut-on faire un commentaire éclairé lorsqu'il manque une information aussi vitale et basique. Les pourvoyeurs doivent savoir suffisamment à l'avance (pas une semaine avant la coupe) quand se feront les coupes afin de prévoir avec leur clientèle. Les dates d'opération doivent donc être harmonisées avec le pourvoyeur. Même chose pour les travaux non commerciaux. Périodes de chasse sont particulièrement sensibles. Pour les PADE, il est essentiel d'éviter que de nouvelles entrées et sorties du territoire ne soient créées pour les droits exclusifs. La création de nouveaux accès traversant les limites de pourvoirie est particulièrement problématique, car cela complique le contrôle de l'accès par le pourvoyeur et augmente les possibilités de braconnage sur ces territoires. La planification doit en tenir compte et tenter par tous les moyens de passer par l'intérieur des PADE et d'utiliser les chemins existants à l'intérieur de celles-ci. Même chose pour le chevauchement des limites par des coupes, cela est difficilement acceptable, particulièrement lorsqu'un chemin donne accès à cette coupe par l'extérieur de la pourvoirie. Les limites de PADE doivent rester claires pour tout le monde. Il faut s'assurer du respect de l'aspect paysages et tranquillité de la clientèle. La prévisibilité des coupes et autres travaux sur les pourvoiries est un enjeu de premier ordre puisque nous faisons partie de l'industrie touristique. Nous demandons donc qu'un exercice de planification à long terme tenant compte des enjeux des pourvoiries soit réalisé pour toutes les pourvoiries à droits exclusifs pouvant être impactées. Nos entreprises génèrent de l'emploi, de la richesse et contribuent à la diversité économique des régions. Nos entrepreneurs investissent, développent, mettent en valeur et font découvrir la région à des dizaines de milliers de personnes chaque année. La sensibilité nécessaire pour respecter notre réalité n'a clairement pas fait le travail. Il est essentiel de contacter chaque pourvoyeur touché par la planification (travaux commerciaux ou non, chemins, etc.) pour discuter d'une planification plus adéquate et fine dans certains cas et d'autres éléments préoccupants et convenir de mesures adéquates pour eux.

Association des propriétaires du Village Alpin	Le 17 février 2020, les résidents du Village Alpin du Valinouët ont reçu les plans de coupe du ministère en ce qui concerne le territoire aux alentours du Village Alpin. Le 1er mars 2020, les résidents du village se sont réunis pour faire part de leurs craintes, interrogations, suggestions et opinion par rapport à la tordeuse d'épinettes et les plans de coupe proposés. L'APVA a consulté ses membres le dimanche 1er mars pour obtenir leur position face au Plan du Ministère. Les membres ont voté à l'unanimité de demander des aménagements sur la mise en œuvre des coupes à blanc dans le secteur près de la station (Zone située à est du village et qui s'étend de la ligne de transmission jusqu'au Lac Raquette). Cette zone est utilisée par les résidents et touristes pour faire de la raquette, du ski hors route, de la randonnée pédestre et du vélo de montagne. De plus, la station de Ski est en cours de réalisation d'un projet de près de 5 M\$ pour améliorer l'offre de service multisectoriel. Pour la prochaine phase de développement, la Station désire agrandir son emphytéose, car le développement d'activités nécessitera plus d'espace. Enclavé entre le refuge biologique et le parc National des Monts-Valin, le secteur convoité pour l'aménagement fait partie du plan de coupe. Nos craintes sont diverses : •Effet visuel •Crainte d'une diminution de la valeur immobilière des résidences •Peur d'une diminution d'achalandage au village alpin •Craintes de l'occupation des zones buchées par les motoneiges hors-pistes •Pollution sonore • Perte du réseau de raquettes et de vélo de montagne qui a été construit par des bénévoles •Craintes de voir les commerces fermer •Craintes versus le manque de garantie de reboisement •Crainte de pertes de territoires. La planification des travaux prévus se réaliser sur deux ans totalise 200 000 mètres cubes de bois destiné aux entreprises forestières. Environ la moitié de cette coupe au nord du refuge biologique, situé en face de la station de ski, n'a pas d'impact sur l'aspect touristique du Valinouët. SEULE LA ZONE À L'EST DU VILLAGE NOUS PRÉOCCUPE. Nous demandons donc d'enlever cette zone sure du plan situé à proximité du Valinouët (carte en annexe). Nous aurions ainsi la possibilité d'élaborer un plan d'intervention sur la tordeuse ayant beaucoup moins d'impact qu'une coupe à blanc (ou régénérative). Nous vous joignons également, un article du Quotidien qui parle de développement touristique hivernal. Le Valinouët est en fait la porte d'entrée du tourisme boréale. Enlever nos arbres et notre forêt aurait des conséquences de désastreuses sur la rétention des touristes et des utilisateurs.
Association du Lac Boisvert	Nord du Lac Boisvert (Lac à Fernand Gagnon). Voudrait être informé si de la coupe est éventuellement planifiée dans le secteur (sud du Duponty).
Association Riverain du Lac Noir	Secteurs Lac Noir. Que les 3 blocs planifiés dans le bassin versant du lac Noir soient suspendus. (Pas récoltés).
Brasserie Walkyrie	L'aspect sauvage de la Péribonka est un produit d'appel pour les touristes qui passent à Lamarche. Notre entreprise en démarrage bénéficiera des touristes qui passeront dans la municipalité. Il y a un sentier pédestre et un belvédère près de la chute blanche. Il y a sûrement moyen de ne pas rendre trop visibles les coupes à cet endroit pour les randonneurs.
Club Jean-René (Président)	Investissement de 230 000 \$ sur les chemins (club Jean-René, lac Charles-Henri). Lettre Préfet à Chef de St-Félicien. Réponse vont faire les chemins où ils veulent (PFR_. Bris de chemins de 4 roues et de chalet. Chemins villégiateurs utilisés risques de bris

Club Ouest	Lac des Vases. Territoire de chasse. Planif sud lac des vases : planif bloc, planif chemin. Veuillez m'envoyer les décisions qui ont été prises avec la communauté autochtone et les plans et chemins des travaux.
Comité de Sauvegarde de la rivière Péribonka	Rivière Péribonka, secteur Canal Sec et Joly. Ce parterre de coupe empiète pour environ 17 km de long dans le couloir visuel de la rivière Péribonka dont la protection est réclamée depuis dix ans. Lors du PAFIT 2018-2023 et des PAFIO 2017 et 2018, de nombreux citoyens, des groupes environnementaux, l'industrie touristique régionale et la municipalité de Lamarche se sont vivement opposés à toute intervention forestière dans le couloir visuel de la rivière Péribonka, fait que vous connaissez très bien et que vous reconnaissez dans le rapport de suivi de la consultation 2019 alors que vous avez déclaré être « sensibles aux préoccupations du milieu ». Ce secteur qui auparavant, était protégé par des mesures administratives qui ont été abolies fait l'objet de la part du MDDELCC d'un projet d'aire protégée qui a été appuyé par le MERN et qui fait consensus au niveau de la population régionale (pétition de 5,260 signatures), au niveau de l'industrie touristique et au niveau des organismes concernés par le projet de développement touristique de Lamarche. Cette zone de vieilles forêts et de forêts rares constitue un élément majeur dans la mise en valeur de la rivière Péribonka. Ces forêts uniques doivent être préservées en tant que futur site d'interprétation d'une forêt rare unique au Québec et de la seule vieille forêt de proximité de la région. Ce site représente un atout majeur pour le plan de développement touristique de Lamarche. En 2011, la vallée de la rivière Péribonka a été désignée Forêt à Haute Valeur de Conservation, à valeur paysagère et même si la certification a été perdue pour les compagnies forestières, la valeur paysagère elle demeure bien réelle. Toute intervention visible dans le couloir visuel constitue une atteinte à la beauté et à l'intégrité visuelle de la rivière et doit être proscrite. L'aspect naturel et sauvage de la rivière constitue une caractéristique rare sur laquelle repose l'attractivité touristique du projet de développement de Lamarche. La haute qualité visuelle et environnementale de la rivière est un atout majeur pour répondre aux exigences d'une clientèle touristique internationale qui ne veut pas voir de coupes forestières dans un paysage sauvage. Au nom des 5,260 citoyens qui ont signé la pétition réclamant la protection du couloir visuel de la rivière Péribonka et la préservation de son intégrité environnementale, nous nous opposons fermement à toute intervention forestière dans le couloir visuel de la rivière Péribonka et demandons au MFFP de retirer du PAFIO 2020 toute intervention dans le périmètre du couloir visuel tel que défini par le MDDELCC dans son projet d'aire protégée. Nous demandons également au MFFP qui prétend dans le rapport de suivi de la consultation 2019 « collaborer étroitement avec le MDDELCC au développement du réseau d'aires protégées du Québec » de donner son accord à la mise en place de l'aire protégée de la rivière Péribonka, accord qui se fait attendre depuis plus de deux ans. Lac de la Chute Blanche et Montagne de la Tour. La Corporation de Développement de Lamarche a aménagé deux sentiers dans cette zone de coupe. Un premier sentier de 1,5 km débute à l'entrée de la Baie des Bouchard sur le lac Tchitogama et suit la rivière Blanche jusqu'en haut des chutes où un belvédère a été construit. Le deuxième sentier de 5,5 km part de la rivière Péribonka au km 8 et grimpe jusqu'au sommet de la Montagne de la Tour (48° 53'51,13 N" 71° 22'25.87 " O). Ces

deux sentiers font partie intégrante du plan de développement touristique du lac Tchitogama et de la rivière Péribonka. Quant à la Montagne de la Tour, c'est un site exceptionnel qui donne une vue panoramique sur tout le territoire du lac St-Jean et une partie du territoire de Saguenay. Ancien site d'une tour de surveillance des feux de forêt, un projet à réaliser prévoit la construction d'une nouvelle tour d'observation, l'installation de panneaux d'interprétation sur le rôle et le fonctionnement des anciennes tours et la construction d'un refuge pour les randonneurs. Comme des mesures particulières doivent être prévues d'une part pour que la coupe se tienne à bonne distance des deux sentiers et d'autre part, qu'elle minimise les impacts sur le paysage visible à partir du sommet de la Montagne de la Tour, nous demandons une rencontre d'harmonisation avec le MFFP afin d'assurer la préservation des infrastructures présentes et de ne pas porter préjudice aux aménagements futurs.

Rivière Péribonka, secteur Canal Sec et Joly. Ce parterre de coupe empiète pour environ 17 km de long dans le couloir visuel de la rivière Péribonka dont la protection est réclamée depuis dix ans. Lors du PAFIT 2018- 2023 et des PAFIO 2017 et 2018, de nombreux citoyens, des groupes environnementaux, l'industrie touristique régionale et la municipalité de Lamarche se sont vivement opposés à toute intervention forestière dans le couloir visuel de la rivière Péribonka, fait que vous connaissez très bien et que vous reconnaissez dans le rapport de suivi de la consultation 2019 alors que vous avez déclaré être « sensibles aux préoccupations du milieu ». Ce secteur qui auparavant, était protégé par des mesures administratives qui ont été abolies fait l'objet de la part du MDDELCC d'un projet d'aire protégée qui a été appuyé par le MERN et qui fait consensus au niveau de la population régionale (pétition de 5,260 signatures), au niveau de l'industrie touristique et au niveau des organismes concernés par le projet de développement touristique de Lamarche. Cette zone de vieilles forêts et de forêts rares constitue un élément majeur dans la mise en valeur de la rivière Péribonka. Ces forêts uniques doivent être préservées en tant que futur site d'interprétation d'une forêt rare unique au Québec et de la seule vieille forêt de proximité de la région. Ce site représente un atout majeur pour le plan de développement touristique de Lamarche. En 2011, la vallée de la rivière Péribonka a été désignée Forêt à Haute Valeur de Conservation, à valeur paysagère et même si la certification a été perdue pour les compagnies forestières, la valeur paysagère elle demeure bien réelle. Toute intervention visible dans le couloir visuel constitue une atteinte à la beauté et à l'intégrité visuelle de la rivière et doit être proscrite. L'aspect naturel et sauvage de la rivière constitue une caractéristique rare sur laquelle repose l'attractivité touristique du projet de développement de Lamarche. La haute qualité visuelle et environnementale de la rivière est un atout majeur pour répondre aux exigences d'une clientèle touristique internationale qui ne veut pas voir de coupes forestières dans un paysage sauvage. Au nom des 5,260 citoyens qui ont signé la pétition réclamant la protection du couloir visuel de la rivière Péribonka et la préservation de son intégrité environnementale, nous nous opposons fermement à toute intervention forestière dans le couloir visuel de la rivière Péribonka et demandons au MFFP de retirer du PAFIO 2020 toute intervention dans le périmètre du couloir visuel tel que défini par le MDDELCC dans son

	projet d'aire protégée. Nous demandons également au MFFP qui prétend dans le rapport de suivi de la consultation 2019 « collaborer étroitement avec le MDDELCC au développement du réseau d'aires protégées du Québec » de donner son accord à la mise en place de l'aire protégée de la rivière Péribonka, accord qui se fait attendre depuis plus de deux ans. Lac de la Chute Blanche et Montagne de la Tour. La Corporation de Développement de Lamarche a aménagé deux sentiers dans cette zone de coupe. Un premier sentier de 1,5 km débute à l'entrée de la Baie des Bouchard sur le lac Tchitogama et suit la rivière Blanche jusqu'en haut des chutes où un belvédère a été construit. Le deuxième sentier de 5,5 km part de la rivière Péribonka au km 8 et grimpe jusqu'au sommet de la Montagne de la Tour (48° 53'51,13 N'' 71° 22'25.87 '' O). Ces deux sentiers font partie intégrante du plan de développement touristique du lac Tchitogama et de la rivière Péribonka. Quant à la Montagne de la Tour, c'est un site exceptionnel qui donne une vue panoramique sur tout le territoire du lac St-Jean et une partie du territoire de Saguenay. Ancien site d'une tour de surveillance des feux de forêt, un projet à réaliser prévoit la construction d'une nouvelle tour d'observation, l'installation de panneaux d'interprétation sur le rôle et le fonctionnement des anciennes tours et la construction d'un refuge pour les randonneurs. Comme des mesures particulières doivent être prévues d'une part pour que la coupe se tienne à bonne distance des deux sentiers et d'autre part, qu'elle minimise les impacts sur le paysage visible à partir du sommet de la Montagne de la Tour, nous demandons une rencontre d'harmonisation avec le MFFP afin d'assurer la préservation des infrastructures présentes et de ne pas porter préjudice aux aménagements futurs.
Imago Village Go Imago	Le village Imago dont nous avons débuté la construction en 2015 et qui représente un investissement financier significatif, rejoint une clientèle diversifiée. Randonneurs, motoneigistes, québécois, américains, européens, skieurs, raquetteurs, quadistes, cyclistes, de sentiers, de hors-piste, en famille en couple, entre amis... Tous ont un point en commun : passer un bon moment en contact avec la nature. Les coupes à blanc planifiées par le ministère des forêts se situeraient directement autour de notre terrain et couvriraient 200 000 mètres cubes de notre destination touristique : le village alpin de Saint-David-de-Falardeau. Bien qu'elle porte le nom de tordeuse des bourgeons de l'épinette, l'insecte dont il est question, s'attaque aux sapins et non dans leur totalité. Notre forêt est une sapinière à bouleaux blancs, constituée de sapins, d'épinettes, de bouleaux blancs et d'autres espèces. Le sapin représente environ 50 % de la forêt et seulement les plus faibles sont atteints, ce qui ne justifie en rien une coupe à blanc. Les dangers d'une opération forestière d'envergure tel que proposée par le ministère pour le secteur sont : - Trafic important de machinerie lourde - Destruction du paysage - Destruction du sol - Pollution sonore à proximité des villégiateurs, des touristes, durant les opérations et de façon permanente après les coupes par la création de multiples routes et sentiers forestiers. - Pollution de l'atmosphère par le transport quotidien durant la période estivale dont nous maximisons les efforts de développement du tourisme 4 saisons. En signant la pétition citoyenne, vous nous appuyez dans notre démarche qui est de

	demander au gouvernement plus de temps afin de faire un autre plan qui lui tiendrait compte aussi de notre industrie touristique. La tordeuse est un prétexte afin d'éviter un plan plus durable qui serait visuellement plus acceptable et moins dommageable pour notre industrie. En terminant, nous sommes conscients de l'impact économique des coupes forestières sur notre région, mais nous croyons qu'elle ne devrait pas se faire au détriment de l'économie touristique qui risque d'être plus importante sur le long terme pour notre village alpin. Il faut un moratoire absolument.
Municipalité de Lamarche	CANADA PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE LAMARCHE Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire des membres du Conseil de la Municipalité de Lamarche tenue le lundi, 2 mars 2020 à 19 h. la Mairie de Lamarche sous la présidence de Madame Lise Garon, mairesse, et à laquelle il y avait quorum légal. (Ref : 68-0 3-20) PRÉSENCES : Mesdames les conseillères, Johanne Morissette, Lyne Bolduc et Sandra Girard Messieurs les conseillers Martin Bouchard, Michel Morin et Pierrot Lessard et Madame Myriam Lessard, directrice générale et secrétaire--trésorière CONSULTATION PUBLIQUE SUR LE PAFIO DE MARS 2020 ATTENDU QUE la municipalité de Lamarche s'est dotée d'un plan stratégique de développement touristique dont deux piliers sont le lac Tchitogama et la rivière Péribonka ; ATTENDU QUE ce projet est en symbiose avec le positionnement touristique régional et son créneau d'excellence en tourisme de nature et d'aventure ; ATTENDU QUE le projet de développement touristique de Lamarche repose sur la grande valeur paysagère et le caractère naturel et sauvage de la rivière Péribonka ; ATTENDU QUE d'importants investissements financiers ont déjà été alloués par la municipalité de Lamarche et la Corporation de Développement de Lamarche pour l'aménagement d'infrastructures touristiques ; ATTENDU QUE le projet de développement touristique de Lamarche est d'une importance majeure pour attirer de nouveaux résidents et des villégiateurs ; ATTENDU QUE ce projet contribuera à la consolidation et à l'émergence de nouvelles entreprises touristiques et de commerces ainsi qu'à la création d'emplois ; ATTENDU QUE l'École Notre-Dame-du-Rosaire s'est dotée d'un programme éducatif « Faune, flore et plein -air » en symbiose avec l'environnement naturel du territoire ; ATTENDU QUE le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux Changements climatiques (MDDELCC) a déposé au MFFP en février 2018 un projet d'aire protégée qui correspond au couloir visuel de la rivière Péribonka ; ATTENDU QUE la municipalité de Lamarche s'est déjà opposée à plusieurs reprises aux interventions forestières planifiées dans le couloir visuel de la rivière Péribonka et du lac Tchitogama ; ATTENDU QUE le PAFIO 2020 prévoit une coupe forestière dans le couloir visuel de la rivière Péribonka dans un secteur particulièrement névralgique de vieilles forêts ; ATTENDU QUE cette coupe forestière représente un impact négligeable sur la possibilité forestière ; ATTENDU QUE le PAFIO 2020 prévoit une autre coupe forestière dans le secteur du lac de la Chute Blanche et de la Montagne de la Tour ; ATTENDU QUE deux sentiers pédestres ont été aménagés dans ce secteur ; ATTENDU QUE le site au sommet de la Montagne de la Tour offre un panorama grandiose sur le paysage régional ; EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Lyne Bolduc APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Pierrot Lessard ET RÉSOLU QUE les

	élus de Lamarche DEMANDE au Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs : DE RECONNAÎTRE les revendications de la Municipalité de Lamarche ; DE RESPECTER l'intégrité du couloir visuel de la rivière Péribonka en retirant du PAFIO 2020 les parterres de coupe situés dans le couloir visuel de la rivière Péribonka ; DE GARDER les coupes à bonne distance des deux sentiers pédestres ; DE PRENDRE des mesures particulières pour minimiser l'impact des coupes sur le panorama visible du haut de la Montagne de la Tour ; D'IMPLIQUER la Municipalité dans un exercice d'harmonisation pour le secteur du lac de la Chute Blanche et de la Montagne de la Tour. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS-ÈRES Copie certifiée conforme, donnée à Lamarche, ce troisième jour de mars 2020 Myriam Lessard Directrice générale et secrétaire--trésorière MUNICIPALITÉ DE LAMARCHE
Parc national des Monts-Valin	La direction du parc national des Monts-Valin à d'importantes préoccupations pour la protection des paysages vues à partir des principaux points de vue aménagés au parc. Nous demandons que des mesures particulières soient prises afin de protéger ces paysages.
Pourvoirie du Lac Laflamme inc.	La façon d'accéder aux coupes : routes, ponts et réfection de routes existantes s'il y a lieu avant le début des travaux. La période des travaux. Entretien des routes existantes.
Promotion Saguenay	Concernée par l'industrie touristique et les visiteurs.
Réserve faunique Ashuapmushuan	Commentaires généraux. Travaux commerciaux et non commerciaux. Tout d'abord, il est important de rappeler que les réserves fauniques ont été créées en vertu de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune qui relève de la responsabilité du ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP). Selon la loi, les réserves fauniques sont vouées à la conservation, à la mise en valeur et à l'utilisation de la faune ainsi qu'accessoirement à la pratique d'activités récréatives. Elles visent la conservation et la mise en valeur et l'utilisation de la faune selon un principe de gestion intégrée des ressources dans un contexte de développement durable. La Sépaq a pour mandat de gérer les activités de prélèvement sportif de la faune (chasse et pêche) et les activités récréatives. Celle-ci investit beaucoup d'effort en vue d'harmoniser la planification et l'exploitation des ressources forestières en fonction de la vocation distinctive des réserves fauniques, du mandat qui lui a été confié par l'État et des enjeux qui en découlent. Sur le territoire des réserves fauniques des orientations gouvernementales précisent que l'aménagement forestier doit respecter la vocation du territoire en permettant de maintenir ou d'améliorer la qualité des habitats fauniques et la qualité de l'expérience des utilisateurs de ces territoires. Les besoins de ces derniers doivent être pris en considération, notamment ceux relatifs aux prélèvements d'espèces d'intérêt socio-économique. En effet, selon le Plan d'affectation du territoire public du Saguenay-Lac-Saint-Jean, les orientations gouvernementales invoquent que pour la partie nord de la réserve faunique des Laurentides, il faut utiliser le territoire et les ressources dans un contexte de mise en valeur de la faune. Pour ce faire, les objectifs spécifiques qui se rattachent à cette intention indiquent qu'il faut adapter la gestion du territoire et des ressources naturelles de manière à : • Protéger les habitats essentiels au maintien et à la mise en valeur du

potentiel faunique nécessaires aux activités de chasse et de pêche ; • Maintenir la qualité des paysages visibles à partir des sites d'hébergement commercial ou des équipements collectifs reconnus pour leur soutien aux activités récréatives ou touristiques. La Stratégie d'aménagement durable des forêts (SADF), qui est la pierre d'assise du nouveau régime forestier, est articulée autour de six défis qui ont été choisis pour refléter la vision ministérielle en matière d'aménagement durable des forêts et couvrir l'ensemble de la gestion forestière québécoise. Ces défis s'inspirent des critères d'aménagement durable des forêts, soit les dimensions environnementales, sociale et économique. Deux de ses défis répondent à la vocation de conservation et de mise en valeur faunique est récréatifs des territoires des réserves fauniques. Le premier défi : un aménagement forestier qui assure la durabilité des écosystèmes, a pour deuxième orientation, maintenir des habitats de qualité pour les espèces nécessitant une attention particulière et pour celles qui sont sensibles à l'aménagement forestier. Plus précisément, cette orientation mentionne qu'en raison de leurs besoins particuliers, certaines espèces nécessitent des actions ciblées de protection ou de mise en valeur. L'aménagement et la protection de l'habitat de certaines espèces exploitées (gélinotte huppée et orignal pour la réserve faunique des Laurentides) sont des exemples énumérés dans la SADF. Le deuxième défi : un milieu forestier productif et créateur de richesses diversifiées a pour deuxième orientation d'améliorer l'offre de produits et de services issus de la mise en valeur intégrée des ressources et des fonctions de la forêt. L'objectif 1 de cette orientation demande d'inclure, dans les plans d'aménagement forestier intégré, des activités favorisant le développement ainsi que la protection des ressources et des fonctions de la forêt. Plus précisément, il est indiqué d' : • Inclure, dans les plans d'aménagement forestier intégré, les objectifs locaux d'aménagement et les mesures d'harmonisation des usages qui ont fait l'objet d'une décision au sein des tables locales de gestion intégrée des ressources et du territoire et qui a été retenu par le Ministère, tel que la fiche petits gibiers. • Intégrer, dans les scénarios sylvicoles, les pratiques forestières recommandées dans les guides d'aménagement d'habitats fauniques (visant le cerf de Virginie, l'orignal et la gélinotte huppée) et, au besoin, produire d'autres guides en matière de faune.

Commentaires généraux. Travaux commerciaux et non commerciaux. SUITE 1. L'objectif 3 de cette orientation demande de favoriser le développement des services offerts au sein des territoires structurés par un aménagement forestier adapté. Plus précisément, il est indiqué d'inclure, dans les plans d'aménagement forestier intégrés, les objectifs locaux d'aménagement et les mesures d'harmonisation des usages inhérents au développement des activités des territoires structurés (chasse, pêche, piégeage, écotourisme, etc.) qui ont fait l'objet d'une décision au sein des tables locales de gestion intégrée des ressources et du territoire et qui ont été retenus par le Ministère (fiche petits gibiers). Également, dans le Manuel de détermination des possibilités forestières 2013-2018, le chapitre 4 présente l'intégration des objectifs d'aménagement forestier dont les habitats fauniques (section 4,6). La section sur les habitats fauniques mentionne que : l'exclusion de sites à la récolte forestière ou l'application de modalités particulières d'aménagement

contribuent à maintenir la qualité de certains habitats fauniques. Ces modalités peuvent être intégrées au calcul des possibilités forestières afin de répondre à des objectifs de conservation et de mise en valeur de la faune. De plus, des indicateurs fauniques (ex. : modèles de qualité d'habitat) sont disponibles afin d'évaluer, à long terme, la qualité de l'habitat de certaines espèces. Il est également évoqué que dans les territoires fauniques structurés (TFS) par exemple, les conditions forestières doivent permettre de satisfaire la clientèle dont la qualité de l'expérience en forêt dépend non seulement de la récolte faunique (ex. : chasse), mais également de la qualité visuelle du paysage. Plus précisément, cette section mentionne que l'aménagement forestier dans les TFS doit respecter la vocation du territoire en permettant de maintenir ou d'améliorer la qualité des habitats fauniques et la qualité de l'expérience des utilisateurs de ces territoires. Les besoins de ces derniers doivent être pris en considération, notamment ceux relatifs au prélèvement d'espèces d'intérêt socio-économique (ex. : orignal, martre d'Amérique, gélinotte huppée). Les interventions forestières doivent également protéger la fonction de certains sites (ex. : sentiers aménagés et infrastructures) et les investissements qui y ont été consacrés ainsi que maintenir la qualité des paysages. Le respect des orientations gouvernementales du PATP ainsi que des défis, orientations et objectifs de la SADF sont de la responsabilité du MFFP et doivent être intégrés en amont du processus de planification forestière pour que les pratiques forestières soient intégrées aux diverses utilisations de la ressource forestière et de la vocation de conservation et de mise en valeur de la faune des territoires des réserves fauniques du réseau Sépaq. En regard de la vocation de conservation et mise en valeur des réserves fauniques, nous souhaitons que l'aménagement forestier, tant extensif qu'intensif (commercial et non-commercial), puisse dans cette partie de l'UA 25-71 mettre en application les références présentées ici haut afin de maintenir ou d'améliorer les caractéristiques forestières clés des habitats fauniques des espèces mises en valeur, principalement l'orignal et la gélinotte huppée, qui sont à la base de la qualité de nos activités et de produits de mise en valeur faunique et ce, tant dans les travaux commerciaux que non-commerciaux. À l'échelle des secteurs de chasse à l'orignal, nous demandons que les prescriptions (différents types de CR ou de CP) ainsi que les scénarios sylvicoles qui seront appliqués dans les chantiers proposés tiennent en compte le maintien ou l'amélioration de la qualité de l'habitat de la faune par chaque secteur de chasse, notamment par la création et le maintien de peuplements d'alimentation tout en créant un entremêlement avec des peuplements d'abris. Pour l'orignal il est recommandé de favoriser un entremêlement de coupe de régénération et de bloc de forêt résiduelle composé de peuplement résineux ou mélangé à dominance résineuse de 7m et plus de hauteur afin de favoriser un paysage plus hétérogène. Cette approche permettra de créer de l'entremêlement qui est l'effet de bordure entre un couvert d'abris (forêt résiduelle) et d'alimentation (CR) et qui est fortement recherché par l'orignal ainsi que par le chasseur.

Commentaires généraux. Travaux commerciaux et non commerciaux. SUITE 2. Au regard de notre offre de produits « gélinotte huppée », nous demandons que des aménagements à connotation faunique (notamment l'alternance de blocs

	de coupe et de forêts résiduelles sur le bord des routes) soient planifiés pour les polygones commerciaux et non commerciaux tant extensif qu'intensif, autour des chemins identifiés comme « petits gibiers ». À cet égard, nous demandons que les mesures d'harmonisation conclue avec l'UA 02371 pour le territoire de la réserve faunique des Laurentides soient appliquées également sur le territoire de la réserve faunique Ashuapmushuan. Pour plus de renseignements sur ces mesures, contacter madame Dominique Tremblay, responsable des travaux sylvicoles non commerciaux pour l'Unité de gestion de Saguenay-Sud-et-Shipshaw. Mesures d'harmonisation 322 : Laisser une bande de 22,5 mètres non traitée en bordure des chemins identifiés « Gélinothe ». La bande non traitée doit être calculée à partir du centre de la surface de roulement. S'appliquent sur tous les secteurs inclus dans la zone tampon de 22,5 mètres en bordure des chemins identifiés « Gélinothe » sur le territoire de la réserve faunique des Laurentides. Mesures d'harmonisation 323 : Laisser une bande de 5 mètres non traitée en bordure de chemins à partir de la ligne extérieure du fossé. S'applique à tous les secteurs d'intervention consultés sur le territoire de la réserve faunique des Laurentides. Mesures d'harmonisation 324 : Laisser une bande de 10 mètres intacte le long de la lisière boisée du cours d'eau. S'appliquent à tous les secteurs d'interventions consultées en préparation de terrain sur le territoire de la réserve faunique des Laurentides et situés en bordure des lacs stratégiques. Nous désirons que les blocs de traitements commerciaux respectent la limite de la réserve faunique afin que celle-ci soit clairement identifiable sur le terrain. Assurer le maintien de l'intégrité de la limite de la réserve faunique Ashuapmushuan : la limite devra être clairement identifiable après les travaux. La planification forestière devra être modulée et adaptée à cet effet. Chantiers Achées, Aurec, Jaudoin, COS 25230, Meilleur, Odile, Couzon, Ringuet, Chapeau, Chicoubiche. Aucune préoccupation particulière. Préoccupation sur l'intégrité des limites de la réserve faunique. Assurer le maintien de l'intégrité de la limite de la réserve faunique Ashuapmushuan : la limite devra être clairement identifiable après les travaux. La planification forestière devra être modulée et adaptée à cet effet. Si le réseau routier pour ce chantier traverse la limite de la réserve faunique, nous demandons une fermeture de chemin à la fin des opérations afin de limiter l'accès au territoire. Préoccupation sur l'intégrité des limites de la réserve faunique. Assurer le maintien de l'intégrité de la limite de la réserve faunique Ashuapmushuan : la limite devra être clairement identifiable après les travaux. La planification forestière devra être modulée et adaptée à cet effet. Si le réseau routier pour ce chantier traverse la limite de la réserve faunique, nous demandons une fermeture de chemin à la fin des opérations afin de limiter. Préoccupations relatives à la protection des paysages sensibles. Un projet de site d'hébergement est en cour sur le lac Nicabau en face du bloc de récolte prévu. Des mesures d'harmonisation pour la protection des paysages seront à appliquer. Préoccupations relatives à la conservation et la mise en valeur de la
--	--

	faune aquatique. Le lac Nicabau est un lac stratégique, des mesures d'harmonisation des usages peuvent être proposées. L'accès au territoire. Préoccupations relatives à la conservation et la mise en valeur de la faune terrestre. Éviter de tout traiter ce secteur la même année, répartir les interventions dans le temps et l'espace afin de maintenir des caractéristiques clés d'habitat pour les espèces mises en valeur (orignal et gélinotte) Application de la mesure 323 concernant la mise en valeur de l'habitat de l'orignal ainsi que la mesure 322 puisqu'il y a des chemins petits gibiers. Préoccupations relatives à la conservation et la mise en valeur de la faune terrestre Application de la mesure 323 concernant la mise en valeur de l'habitat de l'orignal ainsi que la mesure 322 puisqu'il y a des chemins petits gibiers. Préoccupations relatives à la conservation et la mise en valeur de la faune terrestre Application de la mesure 323 concernant la mise en valeur de l'habitat de l'orignal ainsi que la mesure 322 puisqu'il y a des chemins petits gibiers. Préoccupations relatives à la conservation et la mise en valeur de la faune terrestre Application de la mesure 323 concernant la mise en valeur de l'habitat de l'orignal ainsi que la mesure 322 puisqu'il y a des chemins petits gibiers. Préoccupations relatives à la conservation et la mise en valeur de la faune terrestre Application de la mesure 323 concernant la mise en valeur de l'habitat de l'orignal ainsi que la mesure 322 puisqu'il y a des chemins petits gibiers. Préoccupations relatives à la conservation et la mise en valeur de la faune terrestre Application de la mesure 323 concernant la mise en valeur de l'habitat de l'orignal ainsi que la mesure 322 puisqu'il y a des chemins petits gibiers. Préoccupations relatives à la conservation et la mise en valeur de la faune terrestre Application de la mesure 323 concernant la mise en valeur de l'habitat de l'orignal ainsi que la mesure 322 puisqu'il y a des chemins petits gibiers. Préoccupations relatives à la conservation et la mise en valeur de la faune terrestre Application de la mesure 323 concernant la mise en valeur de l'habitat de l'orignal ainsi que la mesure 322 puisqu'il y a des chemins petits gibiers. Commentaires pour les chantiers Decharney, Meilleur, Odile et Orient. Aucune préoccupation en particulier. Préoccupations relatives à la conservation et la mise en valeur de la faune terrestre. Présence de chemins petits gibiers. Dans l'objectif de maintenir ou améliorer le potentiel d'utilisation des chemins forestiers pour la chasse aux
--	--

	petits gibiers, nous demandons de maintenir une bonne qualité d'habitat le long des routes et des sentiers. Par qualité de l'habitat, on considère le maintien d'une proportion de peuplement forestier de stade juvénile non éduqué ainsi que d'une proportion de bois matures, si possible à couvert mélangé. Exemple : Utiliser des superficies en rétention en les ciblant le long des chemins forestiers, réaliser des coupes partielles ou créer des mosaïques en forêt mature et peuplement en régénération. Préoccupations relatives à la conservation et la mise en valeur de la faune terrestre. Présence de chemins petits gibiers. Dans l'objectif de maintenir ou améliorer le potentiel d'utilisation des chemins forestiers pour la chasse aux petits gibiers, nous demandons de maintenir une bonne qualité d'habitat le long des routes et des sentiers. Par qualité de l'habitat, on considère le maintien d'une proportion de peuplement forestier de stade juvénile non éduqué ainsi que d'une proportion de bois matures, si possible à couvert mélangé. Exemple : Utiliser des superficies en rétention en les ciblant le long des chemins forestiers, réaliser des coupes partielles ou créer des mosaïques en forêt mature et peuplement en régénération. Préoccupation sur l'intégrité des limites de la réserve faunique. Assurer le maintien de l'intégrité de la limite de la réserve faunique Ashuapmushuan : la limite devra être clairement identifiable après les travaux. La planification forestière devra être modulée et adaptée à cet effet. Si le réseau routier pour ce chantier traverse la limite de la réserve faunique, nous demandons une fermeture de chemin à la fin des opérations afin de limiter l'accès au territoire. Préoccupations relatives à la conservation et la mise en valeur de la faune aquatique. Présence de deux lacs stratégiques, des mesures d'harmonisation des usages peuvent être proposées. Préoccupations relatives à la conservation et la mise en valeur de la faune terrestre. Présence de chemins petits gibiers. Dans l'objectif de maintenir ou améliorer le potentiel d'utilisation des chemins forestiers pour la chasse aux petits gibiers, nous demandons de maintenir une bonne qualité d'habitat le long des routes et des sentiers. Par qualité de l'habitat, on considère le maintien d'une proportion de peuplement forestier de stade juvénile non éduqué ainsi que d'une proportion de bois matures, si possible à couvert mélangé. Exemple : Utiliser des superficies en rétention en les ciblant le long des chemins forestiers, réaliser des coupes partielles ou créer des mosaïques en forêt mature et peuplement en régénération. Dans l'objectif de mettre en valeur l'habitat de l'orignal, les futurs blocs de récolte devront favoriser un entremêlement de coupe de régénération et de blocs de forêt résiduelle composé de peuplement résineux ou mélangé à dominance résineuse de 7m et plus de hauteur afin de favoriser un paysage plus hétérogène. Cette approche permettra de créer de l'entremêlement qui est l'effet de bordure entre un couvert d'abris (forêt résiduelle) et d'alimentation (CR) et qui est fortement recherché par l'orignal ainsi que par le chasseur. Préoccupation sur l'intégrité des limites de la réserve faunique. Assurer le maintien de l'intégrité de la limite de la réserve faunique Ashuapmushuan : la limite devra être clairement identifiable après les travaux. La planification forestière devra être modulée et adaptée à cet effet. Si le réseau routier pour ce chantier traverse
--	--

	la limite de la réserve faunique, nous demandons une fermeture de chemin à la fin des opérations afin de limiter l'accès au territoire. Préoccupations relatives à la conservation et la mise en valeur de la faune terrestre. Éviter de tout traiter ce secteur la même année, répartir les interventions dans le temps et l'espace afin de maintenir des caractéristiques clés d'habitat pour les espèces mises en valeur (orignal et gélinotte) Application de la mesure 323 concernant la mise en valeur de l'habitat de l'orignal ainsi que la mesure 322 puisqu'il y a des chemins petits gibiers. Préoccupations relatives à la conservation et la mise en valeur de la faune terrestre. Éviter de tout traiter ce secteur la même année, répartir les interventions dans le temps et l'espace afin de maintenir des caractéristiques clés d'habitat pour les espèces mises en valeur (orignal et gélinotte) Application de la mesure 323 concernant la mise en valeur de l'habitat de l'orignal ainsi que la mesure 322 puisqu'il y a des chemins petits gibiers. Préoccupations relatives à la conservation et la mise en valeur de la faune terrestre Application de la mesure 323 concernant la mise en valeur de l'habitat de l'orignal ainsi que la mesure 322 puisqu'il y a des chemins petits gibiers. Préoccupations relatives à la conservation et la mise en valeur de la faune terrestre Application de la mesure 323 concernant la mise en valeur de l'habitat de l'orignal ainsi que la mesure 322 puisqu'il y a des chemins petits gibiers. Préoccupations relatives à la conservation et la mise en valeur de la faune terrestre Application de la mesure 323 concernant la mise en valeur de l'habitat de l'orignal ainsi que la mesure 322 puisqu'il y a des chemins petits gibiers. Préoccupations relatives à la conservation et la mise en valeur de la faune terrestre Application de la mesure 323 concernant la mise en valeur de l'habitat de l'orignal ainsi que la mesure 322 puisqu'il y a des chemins petits gibiers. Préoccupations relatives à la conservation et la mise en valeur de la faune terrestre Application de la mesure 323 concernant la mise en valeur de l'habitat de l'orignal ainsi que la mesure 322 puisqu'il y a des chemins petits gibiers.
Réserve faunique des Laurentides	Commentaires généraux. Travaux commerciaux et non commerciaux. Tout d'abord, il est important de rappeler que les réserves fauniques ont été créées en vertu de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune qui relève de la responsabilité du ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP). Selon la loi, les réserves fauniques sont vouées à la conservation, à la mise en valeur et à l'utilisation de la faune ainsi qu'accessoirement à la pratique d'activités récréatives. Elles visent la conservation et la mise en valeur et l'utilisation de la faune selon un principe de gestion intégrée des ressources dans un contexte de développement durable. La Sépaq a pour mandat de gérer les activités de prélèvement sportif de la faune (chasse et pêche) et les activités récréatives. Celle-ci investit beaucoup d'effort en vue d'harmoniser la planification et l'exploitation des ressources forestières en fonction de la

	vocation distinctive des réserves fauniques, du mandat qui lui a été confié par l'État et des enjeux qui en découlent. Sur le territoire des réserves fauniques des orientations gouvernementales précisent que l'aménagement forestier doit respecter la vocation du territoire en permettant de maintenir ou d'améliorer la qualité des habitats fauniques et la qualité de l'expérience des utilisateurs de ces territoires. Les besoins de ces derniers doivent être pris en considération, notamment ceux relatifs aux prélèvements d'espèces d'intérêt socio-économique. En effet, selon le Plan d'affectation du territoire public du Saguenay Lac-Saint-Jean, les orientations gouvernementales invoquent que pour la partie nord de la réserve faunique des Laurentides, il faut utiliser le territoire et les ressources dans un contexte de mise en valeur de la faune. Pour ce faire, les objectifs spécifiques qui se rattachent à cette intention indiquent qu'il faut adapter la gestion du territoire et des ressources naturelles de manière à : • Protéger les habitats essentiels au maintien et à la mise en valeur du potentiel faunique nécessaires aux activités de chasse et de pêche ; • Maintenir la qualité des paysages visibles à partir des sites d'hébergement commercial ou des équipements collectifs reconnus pour leur soutien aux activités récréatives ou touristiques. La Stratégie d'aménagement durable des forêts (SADF), qui est la pierre d'assise du nouveau régime forestier, est articulée autour de six défis qui ont été choisis pour refléter la vision ministérielle en matière d'aménagement durable des forêts et couvrir l'ensemble de la gestion forestière québécoise. Ces défis s'inspirent des critères d'aménagement durable des forêts, soit les dimensions environnementales, sociale et économique. Deux de ses défis répondent à la vocation de conservation et de mise en valeur faunique est récréatifs des territoires des réserves fauniques. Le premier défi : un aménagement forestier qui assure la durabilité des écosystèmes, a pour deuxième orientation, maintenir des habitats de qualité pour les espèces nécessitant une attention particulière et pour celles qui sont sensibles à l'aménagement forestier. Plus précisément, cette orientation mentionne qu'en raison de leurs besoins particuliers, certaines espèces nécessitent des actions ciblées de protection ou de mise en valeur. L'aménagement et la protection de l'habitat de certaines espèces exploitées (gélinotte huppée et orignal pour la réserve faunique des Laurentides) sont des exemples énumérés dans la SADF. Le deuxième défi : un milieu forestier productif et créateur de richesses diversifiées a pour deuxième orientation d'améliorer l'offre de produits et de services issus de la mise en valeur intégrée des ressources et des fonctions de la forêt. L'objectif 1 de cette orientation demande d'inclure, dans les plans d'aménagement forestier intégré, des activités favorisant le développement ainsi que la protection des ressources et des fonctions de la forêt. Plus précisément, il est indiqué d' : • Inclure, dans les plans d'aménagement forestier intégré, les objectifs locaux d'aménagement et les mesures d'harmonisation des usages qui ont fait l'objet d'une décision au sein des tables locales de gestion intégrée des ressources et du territoire et qui a été retenu par le Ministère, tel que la fiche petits gibiers. • Intégrer, dans les scénarios sylvicoles, les pratiques forestières recommandées dans les guides d'aménagement d'habitats fauniques (visant le cerf de Virginie, l'orignal et la gélinotte huppée) et, au besoin, produire d'autres guides en matière de faune.
--	--

Commentaires généraux. Travaux commerciaux et non commerciaux. SUITE 2. Au regard de notre offre de produits « gélinotte huppée » associés aux secteurs Gîte-du-Berger, aux Écorces et Montagnais et Cyriac, nous demandons que des aménagements à connotation faunique (notamment l’alternance de blocs de coupe et de forêts résiduelles sur le bord des routes) soient planifiés pour les polygones commerciaux et non commerciaux tant extensif qu’intensif, autour des routes suivantes : 18, 34B, 34C, 35, 36, 364, 368 et 38 et 39. À cet égard, nous demandons de reconduire les mesures d’harmonisation 322, 323, 324 et 325 qui ont été appliquées pour la saison 2019. Mesures d’harmonisation 322 : Laisser une bande de 22,5 mètres non traitée en bordure des chemins identifiés « Gélinotte ». La bande non traitée doit être calculée à partir du centre de la surface de roulement. S’appliquent sur tous les secteurs inclus dans la zone tampon de 22,5 mètres en bordure des chemins identifiés « Gélinotte » sur le territoire de la réserve faunique des Laurentides. Mesures d’harmonisation 323 : Laisser une bande de 5 mètres non traitée en bordure de chemins à partir de la ligne extérieure du fossé. S’applique à tous les secteurs d’intervention consultés sur le territoire de la réserve faunique des Laurentides. Mesures d’harmonisation 324 : Laisser une bande de 10 mètres intacte le long de la lisière boisée du cours d’eau. S’appliquent à tous les secteurs d’interventions consultées en préparation de terrain sur le territoire de la réserve faunique des Laurentides et situés en bordure des lacs stratégiques. Nous souhaitons également assurer le maintien de l’intégrité de la limite de la réserve faunique des Laurentides : la limite devra être clairement identifiable après les travaux. La planification forestière devra être modulée et adaptée à cet effet.

Préoccupations relatives à la conservation et la mise en valeur de la faune terrestre. La route 34B est un chemin petit gibier. Dans l’objectif de maintenir ou améliorer le potentiel d’utilisation des chemins forestiers pour la chasse aux petits gibiers, nous demandons de maintenir une bonne qualité d’habitat le long des routes et des sentiers. Par qualité de l’habitat, on considère le maintien d’une proportion de peuplement forestier de stade juvénile non éduqué ainsi que d’une proportion de bois matures, si possible à couvert mélangé. Exemple : Utiliser des superficies en rétention en les ciblant le long des chemins forestiers, réaliser des coupes partielles ou créer des mosaïques en forêt mature et peuplement en régénération.

Préoccupations relatives à la conservation et la mise en valeur de la faune terrestre. Les routes 38 et 361 sont des chemins petits gibiers. Dans l’objectif de maintenir ou améliorer le potentiel d’utilisation des chemins forestiers pour la chasse aux petits gibiers, nous demandons de maintenir une bonne qualité d’habitat le long des routes et des sentiers. Par qualité de l’habitat, on considère le maintien d’une proportion de peuplement forestier de stade juvénile non éduqué ainsi que d’une proportion de bois matures, si possible à couvert mélangé. Exemple : Utiliser des superficies en rétention en les ciblant le long des chemins forestiers, réaliser des coupes partielles ou créer des mosaïques en forêt mature et peuplement en régénération.

	Préoccupations relatives à la conservation et la mise en valeur de la faune. Le lac Cinto est un lac stratégique, même si ce chantier est un plan de récupération de la tordeuse des bourgeons de l'épinette, des mesures d'harmonisation des usages devront être considérées dans son bassin versant. Préoccupations relatives à la conservation et la mise en valeur de la faune terrestre. Ajout cette année d'un chemin petit gibier. La route 39 est considérée comme un chemin petits gibiers depuis plusieurs années. Actuellement le chemin tertiaire qui longe la Rivière aux Écorces et qui est la continuité de la route 39 est très utilisé par les chasseurs de petits gibiers. Il s'avère donc important que la mesure d'harmonisation 322 s'applique à ce chantier le long du chemin. Préoccupations relatives à la conservation et la mise en valeur de la faune terrestre. Application de la mesure 323 concernant la mise en valeur de l'habitat de l'original. Préoccupations relatives à la conservation et la mise en valeur de la faune terrestre Application de la mesure 323 concernant la mise en valeur de l'habitat de l'original. Préoccupations relatives à la conservation et la mise en valeur de la faune terrestre Application de la mesure 323 concernant la mise en valeur de l'habitat de l'original. Préoccupations relatives à la conservation et la mise en valeur de la faune terrestre Application de la mesure 323 concernant la mise en valeur de l'habitat de l'original. Préoccupations relatives à la conservation et la mise en valeur de la faune terrestre Application de la mesure 323 concernant la mise en valeur de l'habitat de l'original. Préoccupations relatives à la conservation et la mise en valeur de la faune terrestre Application de la mesure 323 concernant la mise en valeur de l'habitat de l'original. Préoccupations relatives à la conservation et la mise en valeur de la faune terrestre Application de la mesure 323 concernant la mise en valeur de l'habitat de l'original ainsi que la mesure 322 puisqu'il y a des chemins petits gibiers. Préoccupations relatives à la conservation et la mise en valeur de la faune terrestre Application de la mesure 323 concernant la mise en valeur de l'habitat de l'original ainsi que la mesure 322 puisqu'il y a des chemins petits gibiers.
--	---

Commentaires généraux. Travaux commerciaux et non commerciaux. SUITE 1.

L'objectif 3 de cette orientation demande de favoriser le développement des services offerts au sein des territoires structurés par un aménagement forestier adapté. Plus précisément, il est indiqué d'inclure, dans les plans d'aménagement forestier intégrés, les objectifs locaux d'aménagement et les mesures d'harmonisation des usages inhérents au développement des activités des territoires structurés (chasse, pêche, piégeage, écotourisme, etc.) qui ont fait l'objet d'une décision au sein des tables locales de gestion intégrée des ressources et du territoire et qui ont été retenus par le Ministère (fiche petits gibiers). Également, dans le Manuel de détermination des possibilités forestières 2013-2018, le chapitre 4 présente l'intégration des objectifs d'aménagement forestier dont les habitats fauniques (section 4,6). La section sur les habitats fauniques mentionne que : l'exclusion de sites à la récolte forestière ou l'application de modalités particulières d'aménagement contribuent à maintenir la qualité de certains habitats fauniques. Ces modalités peuvent être intégrées au calcul des possibilités forestières afin de répondre à des objectifs de conservation et de mise en valeur de la faune. De plus, des indicateurs fauniques (ex. : modèles de qualité d'habitat) sont disponibles afin d'évaluer, à long terme, la qualité de l'habitat de certaines espèces. Il est également évoqué que dans les territoires fauniques structurés (TFS) par exemple, les conditions forestières doivent permettre de satisfaire la clientèle dont la qualité de l'expérience en forêt dépend non seulement de la récolte faunique (ex. : chasse), mais également de la qualité visuelle du paysage. Plus précisément, cette section mentionne que l'aménagement forestier dans les TFS doit respecter la vocation du territoire en permettant de maintenir ou d'améliorer la qualité des habitats fauniques et la qualité de l'expérience des utilisateurs de ces territoires. Les besoins de ces derniers doivent être pris en considération, notamment ceux relatifs au prélèvement d'espèces d'intérêt socio-économique (ex. : orignal, martre d'Amérique, gélinotte huppée). Les interventions forestières doivent également protéger la fonction de certains sites (ex. : sentiers aménagés et infrastructures) et les investissements qui y ont été consacrés ainsi que maintenir la qualité des paysages. Le respect des orientations gouvernementales du PATP ainsi que des défis, orientations et objectifs de la SADF sont de la responsabilité du MFFP et doivent être intégrés en amont du processus de planification forestière pour que les pratiques forestières soient intégrées aux diverses utilisations de la ressource forestière et de la vocation de conservation et de mise en valeur de la faune des territoires des réserves fauniques du réseau Sépaq. Deuxièmement, l'UA 23-71 chevauche une partie de la réserve faunique des Laurentides qui est composée principalement de forêts mixtes offrant une excellente qualité d'habitats fauniques qui ne se retrouve pas ailleurs. Ainsi, nous souhaitons que l'aménagement forestier, tant extensif qu'intensif (commercial et non-commercial), puisse dans cette partie de l'UA 23-71 mettre en application les références présentées ici haut afin de maintenir ou d'améliorer les caractéristiques forestières clés des habitats fauniques des espèces mises en valeur, principalement l'orignal et la gélinotte huppée, qui sont à la base de la qualité de nos activités et de produits de mise en valeur faunique et ce, tant

	dans les travaux commerciaux que non-commerciaux. À l'échelle des secteurs de chasse à l'orignal, nous demandons que les prescriptions (différents types de CR ou de CP) ainsi que les scénarios sylvicoles qui seront appliqués dans les chantiers proposés tiennent en compte le maintien ou l'amélioration de la qualité de l'habitat de la faune par chaque secteur de chasse, notamment par la création et le maintien de peuplements d'alimentation tout en créant un entremêlement avec des peuplements d'abris. Pour l'orignal il est recommandé de favoriser un entremêlement de coupe de régénération et de bloc de forêt résiduelle composé de peuplement résineux ou mélangé à dominance résineuse de 7m et plus de hauteur afin de favoriser un paysage plus hétérogène. Cette approche permettra de créer de l'entremêlement qui est l'effet de bordure entre un couvert d'abris (forêt résiduelle) et d'alimentation (CR) et qui est fortement recherché par l'orignal ainsi que par le chasseur. Travaux commerciaux. Chantiers Chaudron, EC Morin, Gele, Insolite, Lac Hunt, Ministuk, Pointe des rivières, Pons, Rivière à Mars. Aucune préoccupation particulière. Préoccupation sur l'intégrité des limites de la réserve faunique. Nous avons une préoccupation relativement à l'intégrité de la limite de la réserve faunique des Laurentides. En effet, si le réseau routier pour ce chantier traverse la limite de la réserve faunique, nous demandons une fermeture de chemin à la fin des opérations afin de limiter l'accès au territoire. <table><tr><td>Type utilisateur</td><td>Autre type</td><td>Type préoccupation</td><td>Autre</td><td>type</td></tr><tr><td colspan="5">préoccupation</td></tr></table> Préoccupations relatives à la conservation et la mise en valeur de la faune aquatique. Présence de deux lacs stratégiques, Huit et Chartrant, des mesures d'harmonisation des usages peuvent être proposées. Préoccupation sur l'intégrité des limites de la réserve faunique. Nous avons une préoccupation relativement à l'intégrité de la limite de la réserve faunique des Laurentides. En effet, une partie de ce chantier est situé sur la limite de la réserve faunique et nous demandons qu'aucun nouvel accès ne soit créé. Nous demandons également le maintien d'une bande de bois matures de 30 mètres, soit maintenus le long de la limite de la réserve faunique. Préoccupations relatives à la conservation et la mise en valeur de la faune terrestre. Ce secteur est déjà constitué de plusieurs blocs de récoltes. Dans l'objectif de mettre en valeur l'habitat de l'orignal, les futurs blocs de récolte devront favoriser un entremêlement de coupe de régénération et de blocs de forêt résiduelle composé de peuplement résineux ou mélangé à dominance résineuse de 7m et plus de hauteur afin de favoriser un paysage plus hétérogène. Cette approche permettra de créer de l'entremêlement qui est l'effet de bordure entre un couvert d'abris (forêt résiduelle) et d'alimentation (CR) et qui est fortement recherché par l'orignal ainsi que par le chasseur.	Type utilisateur	Autre type	Type préoccupation	Autre	type	préoccupation				
Type utilisateur	Autre type	Type préoccupation	Autre	type							
préoccupation											

	Préoccupations relatives à la conservation et la mise en valeur de la faune terrestre Application de la mesure 323 concernant la mise en valeur de l'habitat de l'original. Préoccupations relatives à la conservation et la mise en valeur de la faune terrestre Application de la mesure 323 concernant la mise en valeur de l'habitat de l'original. Préoccupations relatives à la conservation et la mise en valeur de la faune terrestre Application de la mesure 323 concernant la mise en valeur de l'habitat de l'original. Préoccupations relatives à la conservation et la mise en valeur de la faune terrestre Application de la mesure 323 concernant la mise en valeur de l'habitat de l'original. Préoccupations relatives à la conservation et la mise en valeur de la faune aquatique. Le lac Thérèse est un lac stratégique, appliquer les mesures d'harmonisation 324. Préoccupations relatives à la conservation et la mise en valeur de la faune terrestre. Ne pas tout traiter tout le secteur la même année afin de maintenir la présence de feuillus servant de nourriture à l'original. Appliquer la mesure d'harmonisation 323 concernant la mise en valeur de l'habitat de l'original. Préoccupations relatives à la conservation et la mise en valeur de la faune terrestre Application de la mesure 323 concernant la mise en valeur de l'habitat de l'original. Préoccupations relatives à la conservation et la mise en valeur de la faune terrestre Application de la mesure 323 concernant la mise en valeur de l'habitat de l'original. Préoccupations relatives à la conservation et la mise en valeur de la faune terrestre Application de la mesure 323 concernant la mise en valeur de l'habitat de l'original. Préoccupations relatives à la conservation et la mise en valeur de la faune aquatique. Le lac Deschênes est un nouveau lac qui est devenu accessible suite aux opérations forestières, c'est un lac stratégique en devenir qui a une qualité de pêche exceptionnelle, à cet effet il est fortement recommandé d'éviter de scarifier en bordure du lac. Appliquer également la mesure d'harmonisation 324. Préoccupations relatives à la conservation et la mise en valeur de la faune terrestre Application de la mesure 323 concernant la mise en valeur de l'habitat de l'original ainsi que la mesure 322 puisqu'il y a des chemins petits gibiers.
--	---

	Préoccupations relatives à la conservation et la mise en valeur de la faune terrestre Application de la mesure 323 concernant la mise en valeur de l'habitat de l'original ainsi que la mesure 322 puisqu'il y a des chemins petits gibiers. Préoccupations relatives à la conservation et la mise en valeur de la faune terrestre Application de la mesure 323 concernant la mise en valeur de l'habitat de l'original ainsi que la mesure 322 puisqu'il y a des chemins petits gibiers. Préoccupations relatives à la conservation et la mise en valeur de la faune terrestre Application de la mesure 323 concernant la mise en valeur de l'habitat de l'original ainsi que la mesure 322 puisqu'il y a des chemins petits gibiers. Préoccupations relatives à la conservation et la mise en valeur de la faune aquatique. Le lac Berthiaume est un lac stratégique, appliquer les mesures d'harmonisation 324. Préoccupations relatives à la conservation et la mise en valeur de la faune terrestre. Éviter de traiter l'ensemble des superficies de ce chantier, maintenir une proportion de blocs de régénération naturelle et non en plantation d'épinette noire. Idéalement maintenir pour ce chantier des superficies en régénération naturelle, non scarifiées et reboisées. Dans le cas contraire, ne pas traiter tout le secteur la même année afin de maintenir la présence de feuillu servant de nourriture à l'original. Appliquer la mesure d'harmonisation 323 concernant la mise en valeur de l'habitat de l'original ainsi que la mesure d'harmonisation 322 puisqu'il y a des chemins petits gibiers. Préoccupations relatives à la conservation et la mise en valeur de la faune terrestre. Le secteur Montagnais est un secteur fort prisé pour la chasse à l'original et aux petits gibiers. À cet égard, ne pas traiter tout le secteur la même année afin de maintenir la présence de feuillus servants de nourriture à l'original et à l'élevage des couvées de la gélinotte huppée. Appliquer la mesure d'harmonisation 323 concernant la mise en valeur de l'habitat de l'original ainsi que la mesure d'harmonisation 322 puisqu'il y a des chemins petits gibiers.
Riverain du lac Houlière et à la carpe	Inquiétude concernant les grands secteurs de coupe (SIP) situés à proximité de mon chalet et de mon secteur de chasse.
Société pour la nature et les parcs (SNAP Québec)	Nous nous opposons aux travaux d'aménagement forestier dans le secteur du lac Kénogami (chantier Moncouche). Ce secteur est un territoire d'intérêt pour la création d'aires protégées bénéficiant d'un large appui citoyen, à peine 15 km de Saguenay. Nous nous sommes opposés dans les précédentes consultations aux sites d'intervention potentiels pour des coupes dans ce secteur, à l'instar de nombreux autres groupes et citoyens, et ce sans résultat. Nous nous opposons aux travaux d'aménagement forestier dans le secteur du lac Kénogami (chantier Alexis). Ce secteur est un territoire d'intérêt pour la création d'aires protégées bénéficiant d'un large appui citoyen, à à peine 15 km de Saguenay. Nous nous sommes opposés dans les précédentes consultations aux sites d'intervention potentiels pour des coupes dans ce secteur, à l'instar de nombreux autres groupes et citoyens, et ce sans résultat.

	Nous nous opposons aux secteurs d'intervention potentiels (Canal_sec, Joly, Canots, abondance, Porc-Épic, Banane) dans cette zone en bordure de la rivière Péribonka. Il s'agit d'un secteur à l'étude pour la création d'une aire protégée (corridor visuel de la rivière Péribonka). Par ailleurs, il s'agissait également d'un massif de protection pour le caribou forestier dans le plan d'aménagement forestier intégré tactique. Dans l'attente de la publication de la stratégie finale du gouvernement pour le caribou forestier, nous nous sommes opposés au retrait de ces blocs de protection dans la précédente consultation sur les modifications aux PAFI-T, à l'instant de nombreux autres groupes, citoyens et scientifiques. Le bilan de cette consultation n'est pas encore sorti que le MFFP propose déjà des secteurs d'intervention dans cette zone, malgré le fait qu'un inventaire aérien de caribou est prévu cet hiver. Nous jugeons que ces SIP sont prématurés et demandons qu'ils soient retirés de la planification. Il semble que plusieurs secteurs ont déjà fait l'objet de coupes récentes dans la zone recoupant les chantiers Cottenoir et Madere. Ces secteurs n'apparaissent pas dans les « zones consultées antérieurement ». Nous aimerions avoir plus d'information à ce sujet. Nous nous opposons aux secteurs d'intervention potentiels (Roger) dans cette zone. Ils recoupent un territoire d'intérêt pour la création d'aires protégées (Rivière Trenche) soumise par la Table d'Analyse et de carences en aires protégées (TRACA) du Saguenay-Lac-St-Jean. Nous demandons à ce que la partie du SIP qui recoupe cette proposition d'aire protégée soit retirée de la planification. Nous nous opposons aux secteurs d'intervention potentiels (Des Cygnes) dans cette zone. Il s'agissait d'un massif de protection pour le caribou forestier dans le plan d'aménagement forestier intégré tactique. Dans l'attente de la publication de la stratégie finale du gouvernement pour le caribou forestier, nous nous sommes opposés au retrait de ces blocs de protection dans la précédente consultation sur les modifications aux PAFI-T, à l'instant de nombreux autres groupes, citoyens et scientifiques. Le bilan de cette consultation n'est pas encore sorti que le MFFP propose déjà des secteurs d'intervention dans cette zone. Nous jugeons que ces SIP sont prématurés et demandons qu'ils soient retirés de la planification. Nous nous opposons aux secteurs d'intervention potentiels (Petite_meule) dans cette zone. Il s'agit d'un territoire d'intérêt pour la création d'aires protégées (ZE D-14) soumise par la Table d'Analyse et de carences en aires protégées (TRACA) du Saguenay-Lac-St-Jean. Nous demandons à ce que la partie du SIP qui recoupe cette proposition d'aire protégée soit retirée de la planification. Nous nous opposons aux secteurs d'intervention potentiels (COS99) dans cette zone. Ce SIP se retrouve dans une zone entourée de massifs de protection pour le caribou, tout près de la grande aire protégée proposée des Caribous-forestiers-Manouane-Manicaougan. Les probabilités d'occurrence de caribou dans ce secteur sont très élevées selon les modèles de sélection des
--	---

	ressources développés dans le cadre des travaux de l'Équipe de rétablissement du caribou forestier au Québec. Dans le contexte où les mesures de protection intérimaires sont présentement en évaluation par les Groupes opérationnels régionaux (GOR) et que des coupes forestières dans ce secteur, à cause de l'effet de bordure, nuiraient à l'efficacité des mesures de protection adjacentes, nous demandons à ce que ce SIP soit retiré de la planification d'ici la publication de la stratégie gouvernementale finale. Nous nous opposons aux secteurs d'intervention potentiels (lac Cochon, Lac Jos) dans cette zone. Il s'agissait d'un massif de protection pour le caribou forestier dans le plan d'aménagement forestier intégré tactique. Dans l'attente de la publication de la stratégie finale du gouvernement pour le caribou forestier, nous nous sommes opposés au retrait de ces blocs de protection dans la précédente consultation sur les modifications aux PAFI-T, à l'instant de nombreux autres groupes, citoyens et scientifiques. Le bilan de cette consultation n'est pas encore sorti que le MFFP propose déjà des secteurs d'intervention dans cette zone. Nous jugeons que ces SIP sont prématurés et demandons qu'ils soient retirés de la planification. Nous nous opposons aux secteurs d'intervention potentiels (Grandoon, Lac Bujon) dans cette zone. Ils recoupent un territoire d'intérêt pour la création d'aires protégées (Rivière Mistassini – Lac Connelly) soumise par la Table d'Analyse et de carences en aires protégées (TRACA) du Saguenay-Lac-St-Jean. Nous demandons à ce que la partie du SIP qui recoupe cette proposition d'aire protégée soit retirée de la planification.
Tourisme Alma Lac-Saint-Jean, division CIDAL	Tourisme Alma Lac-Saint-Jean, une division de la Corporation d'innovation et de développement Alma-Lac-Saint-Jean-Est, accompagne les différentes entreprises et instances municipales de la MRC Lac--Saint--Jean--Est dans leur développement touristique en accord avec les priorités du ministère du Tourisme. La rivière Péribonka et sa vallée représentent un des plus beaux potentiels de développement de produits récréotouristiques du Saguenay--Lac--Saint--Jean. Des entreprises de tourisme d'aventure, ainsi que la municipalité de Lamarche ont, en ce moment, des projets de développement touristique sur les berges de la rivière. La qualité visuelle exceptionnelle des paysages et les grandes valeurs écologiques de ce territoire constituent l'élément attractif sur lequel repose un vaste projet et la rivière Péribonka bien que ne bénéficiant pas d'un statut de parc, doit offrir des qualités environnementales de niveau équivalent. Le Plan de développement de l'industrie touristique 2012-2020 du Gouvernement du Québec met en évidence sur notre territoire la reconnaissance d'un créneau d'excellence international en tourisme d'aventure et en écotourisme. L'ensemble de l'industrie touristique régionale compte sur l'immense potentiel naturel de la rivière Péribonka pour renforcer son positionnement au niveau international. Le projet de mise en valeur du corridor de la rivière Péribonka est au premier plan des priorités de développement de notre offre touristique territoriale en concordance avec la stratégie touristique de la municipalité de Lamarche. En effet, depuis quelques années, le milieu dont la municipalité de Lamarche a élaboré un plan ambitieux de développement touristique permettant l'attraction de clientèle internationale et misant sur

	deux pôles forts soit la rivière Péribonka et le lac Tchitogama. Ce projet est soutenu par le ministère des Affaires municipales, Emploi Québec et la MRC Lac-Saint-Jean-Est et est appuyé par l'ensemble des organismes touristiques de la région qui voit dans ce projet une contribution importante pour le développement écotouristique de la région du Saguenay–Lac--Saint-Jean. Ce projet représente une grande opportunité pour renverser la dévitalisation qui touche la communauté. Le développement attendu permettra la création d'emplois, l'établissement de nouveaux commerces et entreprises liés au domaine touristique, et ce, quatre saisons. Considérant que le potentiel nature et le décor de la rivière sont des éléments déterminants pour la réussite de ce projet, nous sollicitons, dans le cadre de ces travaux, la protection du couloir visuel de la rivière Péribonka. De plus, le projet de création d'aires protégées pour la vallée de la rivière Péribonka est toujours à l'étude et nous sommes d'avis que ce territoire devrait faire l'objet de mesures d'évitement jusqu'à ce que l'analyse soit complétée.
Tourisme Saguenay–Lac-Saint-Jean	Le secteur visé pour la coupe est situé à proximité de plusieurs entreprises touristiques. La qualité du paysage, attribut majeur, pourrait être grandement altérée. On demande d'appliquer des mesures de mitigation, ou de s'arrimer avec le milieu afin d'adresser de manière durable la situation.
Zec des Passes	L'administration de la Zec des Passes demande qu'avant chaque saison d'opération (hier ou été), les bénéficiaires communiquent avec les responsables de la Zec afin de planifier l'utilisation des différents chemins d'accès aux différents secteurs de coupe. Aussi, les entreprises doivent prendre en considération l'utilisation de beaucoup de chemins secondaires par les chasseurs pêcheurs. Une problématique souvent observée lorsque les entreprises récoltent le bois en hiver et ces chemins secondaires sont trop souvent gravement endommagés et inutilisables au printemps à la suite de l'utilisation ou la modification du chemin. Zone de forte concentration de villégiateurs. Plusieurs baux de villégiature et l'encadrement visuel doivent être protégés en plus des différents accès. Secteur récréotouristique d'importance de la Zec des Passes. Plusieurs investissements de réalisés pour le développement de nouvelles infrastructures et pour l'accès à ce secteur. Préserver les bandes de protection et optimiser le potentiel avec un bon encadrement visuel. La Zec des Passes doit être informée de toute intervention commerciale ou non commerciale sur son territoire afin de trouver une mesure d'harmonisation qui permettra de minimiser les impacts durant la période de chasse au gros gibier. L'administration de la Zec des Passes demande qu'avant chaque saison d'opération (hier ou été), les bénéficiaires communiquent avec les responsables de la Zec afin de planifier l'utilisation des différents chemins d'accès aux différents secteurs de coupe. Aussi, les entreprises doivent prendre en considération l'utilisation de beaucoup de chemins secondaires par les chasseurs pêcheurs. Une problématique souvent observée lorsque les entreprises récoltent le bois en hiver et ces chemins secondaires sont trop souvent gravement endommagés et inutilisables au printemps à la suite de l'utilisation ou la modification du chemin. Zone de forte concentration de villégiateurs. Plusieurs baux de villégiature et l'encadrement visuel doivent être

	protégés en plus des différents accès. Secteur récréotouristique d'importance de la Zec des Passes. Plusieurs investissements de réalisés pour le développement de nouvelles infrastructures et pour l'accès à ce secteur. Préserver les bandes de protection et optimiser le potentiel avec un bon encadrement visuel. La Zec des Passes doit être informée de toute intervention commerciale ou non commerciale sur son territoire afin de trouver une mesure d'harmonisation qui permettra de minimiser les impacts durant la période de chasse au gros gibier. Zone de forte concentration de villégiateurs. Plusieurs baux de villégiature et l'encadrement visuel doivent être protégés en plus des différents accès. Secteur récréotouristique d'importance de la Zec des Passes. Plusieurs investissements de réalisés pour le développement de nouvelles infrastructures et pour l'accès à ce secteur. Préserver les bandes de protection et optimiser le potentiel avec un bon encadrement visuel. La Zec des Passes doit être informée de toute intervention commerciale ou non commerciale sur son territoire afin de trouver une mesure d'harmonisation qui permettra de minimiser les impacts durant la période de chasse au gros gibier. Secteur avec une forte concentration de chasseurs. Zone de forte concentration de villégiateurs. Plusieurs baux de villégiature et l'encadrement visuel doivent être protégés en plus des différents accès. Secteur récréotouristique d'importance de la Zec des Passes. Plusieurs investissements de réalisés pour le développement de nouvelles infrastructures et pour l'accès à ce secteur. Préserver les bandes de protection et optimiser le potentiel avec un bon encadrement visuel. La Zec des Passes doit être informée de toute intervention commerciale ou non commerciale sur son territoire afin de trouver une mesure d'harmonisation qui permettra de minimiser les impacts durant la période de chasse au gros gibier. Secteur d'importance pour la chasse au gros gibier L'administration de la Zec des Passes demande qu'avant chaque saison d'opération (hier ou été), les bénéficiaires communiquent avec les responsables de la Zec afin de planifier l'utilisation des différents chemins d'accès aux différents secteurs de coupe. Aussi, les entreprises doivent prendre en considération l'utilisation de beaucoup de chemins secondaires par les chasseurs pêcheurs. Une problématique souvent observée lorsque les entreprises récoltent le bois en hiver et ces chemins secondaires sont trop souvent gravement endommagés et inutilisables au printemps à la suite de l'utilisation ou la modification du chemin. Zone de forte concentration de villégiateurs. Plusieurs baux de villégiature et l'encadrement visuel doivent être protégés en plus des différents accès. Secteur récréotouristique d'importance de la Zec des Passes. Plusieurs investissements de réalisés pour le développement de nouvelles infrastructures et pour l'accès à ce secteur. Préserver les bandes de protection et optimiser le potentiel avec un bon encadrement visuel. La Zec des Passes doit être informée de toute intervention commerciale ou non commerciale sur son territoire afin de trouver une mesure
--	--

	d'harmonisation qui permettra de minimiser les impacts durant la période de chasse au gros gibier.
Zec la Lièvre	La Zec demande que le BGA ou l'enchérisseur du BMMB rencontrent les dirigeants de la Zec avant le début des opérations forestières (construction de chemin, récolte et transport de bois) et qu'une entente sur l'entretien et la réfection des chemins soit conclue avant le début des travaux. Cette mesure d'harmonisation se doit d'être sans date de fin. La Zec demande que le BGA ou l'enchérisseur du BMMB ne réalisent aucune opération forestière (construction de chemin, récolte et transport de bois) durant la période de chasse à l'orignal sur la Zec. Cette mesure d'harmonisation se doit d'être sans date de fin.
Zec Rivière-aux-Rats	La Zec demande que le BGA ou l'enchérisseur du BMMB rencontrent les dirigeants de la Zec avant le début des opérations forestières (construction de chemin, récolte et transport de bois) et qu'une entente sur l'entretien et la réfection des chemins soit conclue avant le début des travaux. Cette mesure d'harmonisation se doit d'être sans date de fin. La Zec demande que le BGA ou l'enchérisseur du BMMB ne réalisent aucune opération forestière (construction de chemin, récolte et transport de bois) durant la période de chasse à l'orignal sur la Zec. Cette mesure d'harmonisation se doit d'être sans date de fin.

ANNEXE 3 : Tableau synthèse des commentaires reçus sur la présentation sur le site Web

Commentaires reçus sur la présentation Web
Je n'ai pas pu trouver ce que je cherchais. Difficile de s'y retrouver.
Il y a une minimisation de l'impact et une forme de déni des conséquences.
Les délais sont beaucoup trop serrés avant les convocations. Le site internet n'est pas clair, il n'aide pas à bien comprendre les citoyens.
Incompréhensible. Il est très difficile de s'y retrouver et de comprendre les vrais enjeux.
Présentation correcte, mais biaisée.
En fait, je trouve que le sujet n'est pas assez discuté sur la place publique. Très méconnu de la population.
Je vous demande d'écouter les gens de notre association, ils sont là pour apporter les points de vue que nous avons.
J'ai reçu par la poste, une carte à l'échelle de 1:140 000. Il m'apparaît difficile de se faire une opinion à partir de ce document. La zone de protection à l'étude n'est pas illustrée sur cette carte.
Tout est constitué, planifié et conçu pour empêcher le citoyen moyen de s'y retrouver.
J'espère que les plans présentés seront respectés et même modifiés pour satisfaire tous les gens il n'est pas trop tard.
Le site web est très difficile à naviguer, difficile d'y trouver l'information voulue.
Incompréhensible et très difficile d'y naviguer.
L'information devrait être distribuée à plus grande échelle.
Les gens devraient se mêler de leurs affaires au lieu de critiquer les plans d'aires de coupes. Ils ne connaissent rien là-dedans.
Le MFFP voulait nous rencontrer seul à seul, mais nous étions trop nombreux. Heureusement. M Déry affirme que nous avons été consultés pour la coupe forestière en cours au sud du lac Kénogami. Dans l'AIRE en processus de devenir PROTÉGÉE. C'est faux. Le gouvernement a appliqué les articles 60 et 61 de la loi spéciale qui lui permet d'agir sans consultation...!
Le projet n'est pas justement présent. À l'ensemble de la population. Il y a des fondamentaux à considérer au niveau environnemental. Personnellement, je me fous un peu du bonheur ou pas des villégiateurs. L'enjeu est beaucoup plus grand que la vue de leur porte-fenêtre. Les enjeux premiers sont environnementaux. Le lacs Kénogami est un énorme bassin d'approvisionnement en eau de ville Saguenay...
Il est difficile de mettre la main sur le document contenant les propositions de plans d'aménagement forestier. Et lorsqu'on finit par réussir, il est impossible de trouver un résumé, sommaire exécutif ou autre outil permettant de faire une synthèse. Votre communication m'apparaît être réservée aux initiés, ou aux citoyens qui ont beaucoup de temps libres à consacrer à ces enjeux. C'est mauvais !
Erronées en faveur des entreprises de coupe de bois.
Site très difficile à naviguer.
Difficile d'identifier les secteurs concernés sur la carte, numéros seulement, formulaire de commentaires très difficile à trouver.
L'information est très difficile à trouver, les cartes, les formulaires, etc.

Commentaires reçus sur la présentation Web
Excessivement difficile à consulter.
Dur de s'y retrouver.
Il y a une banalisation des conséquences.
Intéressant
Ça ne m'a pas convaincu du bien-fondé de la coupe dans l'aire protégée à l'étude.
Très difficiles d'utilisation
Merci pour le glossaire et pour la démo de comment faire un commentaire.
J'apprécie avoir une voix, certainement. J'apprécie l'accès à l'information, mais je n'ai pas vraiment la mesure de l'influence réelle que je peux avoir.
Bonjour, j'aurais aimé savoir 1) la définition de chacun des types de coupes et leurs implications. Ex. : coupe de régénération, partielle, à rétention variable, par bouquets, partiels, etc. 2) La localisation des chemins forestiers 3) ces chemins vont-ils être utilisés par les motoneiges et 4 roues ? 4) combien de camions par jour est impliqué au pire 5) à quel niveau sonore peut-on s'attendre 6) les documents que vous m'avez envoyés portent la date de vendredi le 14 février et la réunion le 17 février de 17 h 30 à 19 h 30... j'ai fini par le déchiffrer vers 20 h lundi le 17...
En recevant une lettre la journée des consultations, c'est de l'hypocrisie TOTALE
Bien (pour ceux qui sont à l'aise avec l'informatique).
Suite à ma participation à la consultation publique à Chicoutimi le 17, je trouve que l'information est inadéquate. Premièrement, il y avait une importante différence entre ce que j'ai vu/lu sur cette carte (et le glossaire), et ce que j'ai reçu comme information lors de la consultation publique. La tâche verte est immense, alors qu'en consultation publique on m'a montré la planification fine et c'était plus restreint. Quand le glossaire explique qu'une coupe de régénération signifie 90 % des arbres coupés dans la tâche verte, il y a de quoi pour nous inquiéter grandement. Ensuite, j'ai déjà fait un premier commentaire, avant d'aller à la consultation. Les responsables rencontrés semblaient surpris que je n'aie pas reçu de réponse à ce premier commentaire. Cela m'inquiète, j'aimerais qu'on me confirme que vous avez bien reçu mes deux commentaires (celui-ci et le précédent).
Carte interactive efficace, discussion avec le MFFP toujours très intéressante.
Avec un peu de pratique, on peut bien naviguer sur les cartes du site web.
C'est clair que ça va être un désastre !!!!!
Difficile de s'y retrouver.
Un peu difficile à utiliser quand on ne sait pas, ce serait bien d'accompagner d'une méthode pour répondre. J'ai parlé avec plusieurs personnes et elles trouvent difficile de compléter la démarche. Ajouter une méthode plus précise pour remplir le tout serait apprécié.
Inefficace.
Les documents pourraient être plus conviviaux, car j'ai dû me reprendre deux fois pour émettre mes commentaires. De plus, l'envoi de lettres par la poste le 14 février pour la rencontre du 17 février constitue un manque de respect et de transparence du ministère.
Info OK.
Ce secteur présente de hautes qualités paysagères et environnementales avec ses murailles, ses îles, ses vieilles forêts et ses marais. Faire des coupes forestières dans ce secteur est un véritable sacrilège comme dans tout le couloir visuel d'ailleurs. Cette magnifique rivière appartient aux citoyens alors laissez donc les citoyens profiter de toute cette richesse et allez donc faire du bois ailleurs, ce n'est pas la place qui manque. Nous voulons garder notre

Commentaires reçus sur la présentation Web

rivière à l'état naturel sans les cicatrices que ne manquent pas de laisser vos coupes forestières.

Difficile, j'ai parlé avec plusieurs personnes et elles trouvent cela complexe de répondre à la consultation, mais elles veulent toutes la protection de la rivière. Et moi-même j'ai eu beaucoup de difficulté j'espère réussir cette fois.

Le site Web ne fonctionne vraiment pas bien. Très difficile de laisser un commentaire.

Bonne information.

Les consultations ne sont pas connues. Pas facile et accessible pour la population en générale.

Le site est très mal fait et peu convivial. Il décourage certainement plusieurs personnes à donner leur avis.

Toute l'information est parfaite.

Très difficile d'émettre un commentaire, votre application ne permettant pas de joindre un document. On ne peut pas voir le texte qu'on a écrit, on ne peut pas se relire.

Donne un aperçu, incomplet, les rencontres permettent de répondre à une partie des questions. Les cartes sont bien dessinées, mais les légendes méritent d'être mieux définies pour les rendre accessibles aux néophytes.

Sans la démo, je n'aurais jamais été capable d'inscrire mon commentaire, le site n'est pas très « user-friendly ».

Vocabulaire complexe, mais cartes impressionnantes bourrées d'informations produites par des professionnels.

Intéressant et précis, mais j'espère que nos commentaires font une différence.

Difficile à charger au début dépendamment du système (cell, iPad ou ordinateur), mais sur ordinateur facilement utilisable.

J'aimerais savoir s'il est obligatoire pour le ministère de présenter une information juste et si après consultation s'il est légal de prolonger un secteur de coupe sans mettre à jour les cartes interactives. Est-ce possible pour vous de prolonger les plans de coupe de consultation antérieure sans refaire de nouvelle consultation publique ?

Très difficiles à interpréter.

La consultation sur le site web n'est pas toujours évidente pour les personnes âgées. On a de la misère à se retrouver dans le site.

Satisfait mais les secteurs en consultation sur le site web manquent de raffinement. Les secteurs (SIP) ne sont pas assez définis.

C'est clair qu'on ne peut pas faire ça tel que présenté.

Bonnes présentations, mais nous trouvons que les informations sont romancées.

Bonne information.

Bonne information.

Bonne information.

Votre site est très peu convivial et il n'est pas évident d'émettre des commentaires. IL est aussi difficile de repérer les sites visés par le plan d'aménagement.

Aucun commentaire.

Bonnes infos, mais biaisées par rapport à la TBE

Votre site et les cartes sont très difficiles à travailler.

Commentaires reçus sur la présentation Web

Il serait pertinent que le territoire des parcs nationaux et des autres aires protégées apparaisse sur les cartes

Manque d'informations en générales.

Très satisfaisant.

La carte interactive est très pratique, mais il serait préférable de rendre disponibles les fichiers de forme (Shapefiles) des sites d'intervention pour faciliter les analyses. Par ailleurs, nous croyons que l'entrée de commentaires via la carte interactive peut rebuter plusieurs utilisateurs et proposons d'ajouter d'autres manières plus simples de faire des commentaires.

La carte interactive est très pratique, mais il serait préférable de rendre disponibles les fichiers de forme (Shapefiles) des sites d'intervention pour faciliter les analyses. Par ailleurs, nous croyons que l'entrée de commentaires via la carte interactive peut rebuter plusieurs utilisateurs et proposons d'ajouter d'autres manières plus simples de faire des commentaires.

La carte interactive est très pratique, mais il serait préférable de rendre disponibles les fichiers de forme (Shapefiles) des sites d'intervention pour faciliter les analyses. Par ailleurs, nous croyons que l'entrée de commentaires via la carte interactive peut rebuter plusieurs utilisateurs et proposons d'ajouter d'autres manières plus simples de faire des commentaires.

La carte interactive est très pratique, mais il serait préférable de rendre disponibles les fichiers de forme (Shapefiles) des sites d'intervention pour faciliter les analyses. Par ailleurs, nous croyons que l'entrée de commentaires via la carte interactive peut rebuter plusieurs utilisateurs et proposons d'ajouter d'autres manières plus simples de faire des commentaires.

Le processus de commentaire sur la carte interactive est rebutant et fastidieux.

La carte interactive est très pratique, mais il serait préférable de rendre disponibles les fichiers de forme (Shapefiles) des sites d'intervention pour faciliter les analyses. Par ailleurs, nous croyons que l'entrée de commentaires via la carte interactive peut rebuter plusieurs utilisateurs et proposons d'ajouter d'autres manières plus simples de faire des commentaires.

La carte interactive est très pratique, mais il serait préférable de rendre disponibles les fichiers de forme (Shapefiles) des sites d'intervention pour faciliter les analyses. Par ailleurs, nous croyons que l'entrée de commentaires via la carte interactive peut rebuter plusieurs utilisateurs et proposons d'ajouter d'autres manières plus simples de faire des commentaires.

La carte interactive est très pratique, mais il serait préférable de rendre disponibles les fichiers de forme (Shapefiles) des sites d'intervention pour faciliter les analyses. Par ailleurs, nous croyons que l'entrée de commentaires via la carte interactive peut rebuter plusieurs utilisateurs et proposons d'ajouter d'autres manières plus simples de faire des commentaires.

La carte interactive est très pratique, mais il serait préférable de rendre disponibles les fichiers de forme (Shapefiles) des sites d'intervention pour faciliter les analyses. Par ailleurs, nous croyons que l'entrée de commentaires via la carte interactive peut rebuter plusieurs utilisateurs et proposons d'ajouter d'autres manières plus simples de faire des commentaires.

Commentaires reçus sur la présentation Web

La carte interactive est très pratique, mais il serait préférable de rendre disponibles les fichiers de forme (Shapefiles) des sites d'intervention pour faciliter les analyses. Par ailleurs, nous croyons que l'entrée de commentaires via la carte interactive peut rebuter plusieurs utilisateurs et proposons d'ajouter d'autres manières plus simples de faire des commentaires.

ANNEXE 4 : Tableau synthèse des commentaires reçus sur le processus de consultation

Commentaires reçus sur le processus de consultation
Il faut vraiment être très très au courant.
Convocations tardives
Délais des avis et des consultations beaucoup trop courtes. Méthode de publication mal adaptée pour vraiment informer la population.
Faire les rencontres à des heures raisonnables et dans des locaux près de jeans et assez grands pour accueillir tous les participants.
Le processus de consultation du public est fait à la presse, semble-t-il, puisque je l'apprends toujours par l'entremise de quelqu'un et non pas du ministère.
Soyons plus visibles.
L'avis du public doit être pris en compte, mais ça ne semble pas être les cas, car le MFFP a autorisé des coupes dans l'aire protégée malgré une opposition très forte de plusieurs résidents et villégiateurs.
Je vous dirais qu'on se sent négligés dans l'écoute de nos revendications. Vous avez déjà commencé à couper dans l'aire protégée, comment voulez-vous qu'on ait confiance ? Pourtant nous sommes les premiers concernés, nous RÉSIDENTS de Lac Kénogami et non-villégiateurs comme vous nous appelez. (villégiateur signifie en villégiature, en congé, en vacances) ce qui n'est pas notre cas.
Les inquiétudes ou demandes des citoyens lors de ces consultations semblent très peu prises en charge par le ministère.
Je me tiens au courant de tout ce qui se passe et je n'ai pas eu d'informations sur ce sujet même si je suis un résident sur le lac Kénogami.
L'heure était inappropriée pour une personne ayant une famille. Plusieurs personnes ont été déçues de la rencontre (salle trop petite, horaire restreint, aucune écoute).
Il n'y a tellement pas d'aire protégée, svp conservez celle-ci, c'est un minimum...
Pour les coupes à blanc, un référendum des citoyens des régions ciblées devrait être obligatoire pour préserver l'intégrité territoriale.
Adopter un processus permettant à la population de comprendre votre méthode délibérément confuse.
Il faut quand même respecter l'environnement et pas seulement l'économie. J'ai l'impression que lors des consultations les dés sont joués.
L'information devrait être distribuée à plus grande échelle.
La consultation du ministère était mal gérée et on sentait que les employés ne voulaient pas répondre aux questions. Je suis ressorti franchement déçu. On ne sentait pas que les employés voulaient nous consulter réellement.
Des lois spéciales c'est comme appliquer le « bâillon ». Pour des citoyens qui ont démontré massivement leur intention concernant une aire qu'ils veulent protéger. Quel acharnement ! La tordeuse... belle invention pour manipuler l'opinion publique !! Cela nous fait douter de l'intégrité des organismes gouvernementaux. Quelle misère pour des gens de bonnes intentions !
Le problème avec ces dossiers est toujours la sensibilisation populaire. C'est toujours l'accessibilité aux vraies informations et à la divulgation de ceux-ci le problème. Il faut

Commentaires reçus sur le processus de consultation

absolument trouver un moyen de rassembler et de sensibiliser la population avec que le désastre arrive parce qu'il sera absolument impossible de reculer.

On n'a pas assez de poids les personnes en pouvoir veulent juste acheter la paix avec ces rencontres, leur idée est déjà faite ils veulent juste nous la faire avaler.

Délais très courts.

Processus très peu respectueux des gens ; aucune présentation des modifications proposées au PAFIT, présentation bâclée des nouvelles coupes proposées ; mise à la porte peu élégante à la fin de la rencontre ; aucune note prise pendant la rencontre.

Manque de visibilité.

Peu de visibilité

Il faut respecter notre richesse et notre qualité de vie.

Manque de transparence. Pas honnête et pas vraiment ouvert à discussion. Je comprends les besoins de l'industrie, mais on sera mort quand les conséquences de déforestation surviendront.

La tenue de la réunion entre 17 h 30 et 19 h 30 n'est pas conviviale, cela devrait être entre 18 h 30 et 20 h 30. La salle était trop petite, cela devrait être dans une salle permettant la présence d'au moins 150 personnes.

Lorsque l'on fait une consultation, on doit accepter les commentaires des participants.

Délai trop court et pas assez publicisé.

Un GROS « 0" »

Bon

Je m'interroge sur la portée de cette consultation. Lors de la soirée de consultation à Chicoutimi, aucun intervenant rencontré n'a pris en note mes commentaires. Il ne semblait avoir aucune ouverture pour mes suggestions. La seule ouverture consiste à informer sur ce qui est déjà décidé. Et encore, selon M. Tremblay vous ne disposez pas d'information sur les impacts des coupes sur les cours d'eau à proximité. Ce n'est pas rassurant... J'aimerais savoir quelles sont les possibilités pour les citoyennes et citoyens d'influencer vos décisions pour le PAFIO dans le cadre de cette consultation. Que faites-vous de nos commentaires ? Si aucun changement ne peut être apporté, alors il ne faudrait pas appeler ce processus une consultation, mais une période d'information... Lors de la soirée de la consultation, une dame responsable qui accueillait les participants a dit devant plusieurs personnes que « Tout ce qu'il vous reste à faire, c'est une chaîne humaine pour empêcher les machines de procéder aux coupes ». La consultation n'était pas débutée, et moi j'entends ça, alors que c'est à première fois que je participe à un tel processus... cela ne me donne pas beaucoup confiance dans ce processus... Bref, si vous pouviez me donner plus d'information sur comment les citoyennes et citoyens peuvent influencer vos décisions dans le cadre de cette consultation, ce serait très apprécié.

La session d'information publique s'est déroulée dans un climat idéal d'information, honnête et transparente.

Ça ressemble plus à voici ce qu'on va faire.

Je suis contre la coupe à blanc dans le secteur du Valinouët

Le processus est indispensable, mais je vois bien que les citoyens se sentent loin de cette démarche. J'ai pris le temps d'en parler avec des gens et j'observe que les gens ne veulent pas que le couloir visuel touché, mais plusieurs sont inconfortables avec l'informatique et les processus de consultation, cela ne fait pas partie de leur culture. Je peux vous assurer que la

Commentaires reçus sur le processus de consultation

municipalité, la Corporation de développement de Lamarche sont partie prenante du projet de développement. Le taux de réponse des citoyens ne représente pas la réalité terrain. Chose certaine la position de la municipalité, de la Corporation de développement et de tourisme Alma représente des opinions fondamentales.

Pas facile de comprendre comment faire par internet.

Lettre reçue trop tard pour pouvoir assister à la rencontre.

Inefficace. Lettre envoyée trop tard et les rencontres pendant la semaine ne sont pas adaptés pour les personnes de l'extérieur de la région.

Formulaire très difficile à utiliser pour personnes non habituées.

Formulaire difficile à remplir, mal expliqué et fait pour décourager la participation des citoyens. Seuls des habitués peuvent remplir ça.

Nous avons été informés à la dernière minute.

Présentation par le représentant du ministère très bien faite. Par contre, obtenir de l'information AVANT a été très ardue.

Impossible pour un citoyen de remplir ce formulaire sans aide. Il est certainement possible de rendre ça moins compliqué.

Ridicule, c'est une consultation publique alors que la très grosse majorité des citoyens de mon village et de ma région ne sont pas au courant. Pas sûr que vous voulez vraiment l'opinion des gens.

Un processus où le Ministère tente de se donner bonne conscience, mais il est évident que les préoccupations des résidents ne pèsent pas beaucoup dans la balance.

Pas reçu la lettre à temps, manque de données scientifiques indépendantes (UQAC)

Nous avons reçu la lettre un mardi alors que les consultations étaient déjà débutées. Cela manque de transparence.

Beaucoup trop tardif pour nous permettre d'approfondir la question avant les dates de signatures. Le tout donne l'impression que tout est décidé d'avance et que la consultation ne fait pas partie d'un processus législatif seulement pour s'assurer d'éviter des poursuites ou moratoires. Le processus manque de transparence selon moi. Les rencontres de présentations permettent par contre d'avoir plus d'information. Les rencontres devraient aussi être offertes en soirée et la fin de semaine pour rejoindre une plus grande partie des propriétaires du Village Alpin qui ne sont pas tous de la région ou disponibles sur semaine.

Heureusement que nous avons le RLTP pour nous tenir au courant.

Super, si ça donne quelque chose de vous parler.

Merveilleux

J'aimerais qu'il soit obligatoire de respecter les couches de plan sur la carte interactive sans prolongation surprises de celle-ci, car dans ce cas la consultation antérieure devrait en tout temps être respectée sans en modifier les dimensions puisque dans ce cas il devrait s'agir d'une nouvelle consultation et cette façon de faire n'est pas correcte pour ceux qui consultent votre site. J'ai vu cela et cela m'inquiète grandement sur la légitimité de votre site et c'est malheureux, car on devrait pouvoir s'y fier à 100 %.

Comme à l'habitude vous faites cela seulement pour l'apparence.

Correct.

Quand on consulte faut être prêt à tenir compte de ce qu'on reçoit comme commentaires alors bien hâte de voir la suite.

Manque de transparence.

Commentaires reçus sur le processus de consultation

Ce formulaire compliqué n'est pas à la portée des citoyens en général et en décourage surement plusieurs et le texte qui apparaît une ligne à la fois est détestable. Citoyens en général.

Formulaire très difficile à utiliser, explications imprécises et incomplètes, fonctionne très mal. Ce formulaire s'adresse à des personnes habituées et n'est pas à la portée des citoyens en général qui doivent au moins s'arracher les cheveux. Ça n'encourage certainement pas la participation citoyenne.

Vous faites très peu de publicité pour faire connaître les audiences publiques et expliquer le processus de consultation publique.

Aucun commentaire.

Trop tôt pour tirer des conclusions.

Le processus me semble transparent et offre assez de temps pour les personnes intéressées à y participer, merci !

La valeur touristique des paysages au Saguenay–Lac-Saint-Jean. Dans le contexte où le ministère des Forêt, de la Faune et des Parcs projette de réaliser des coupes forestières dans le secteur de la vallée à l'Est du Valinouët, sur le massif des Monts-Valin, Promotion Saguenay souhaite souligner l'importance des paysages, de la nature et des forêts dans l'offre d'expérience touristique globale et ainsi amener les autorités responsables des coupes forestières à revoir certaines stratégies qui pourraient diminuer les impacts dans certains secteurs. Cette position est appuyée sur les arguments suivants : 1. L'industrie touristique est une industrie importante et performante. La région du Saguenay–Lac-Saint-Jean accueille 1,3 M de touristes ce qui génère 4,3 M de nuitées, ce qui représente 3 694 emplois ainsi que 296 M \$ en recettes touristiques par année, selon une étude sur la performance touristique et l'impact économique du tourisme réalisé en 2015. L'activité touristique est synonyme de richesse, ce qui en fait un acteur important de l'économie. 2. L'expérience touristique est basée principalement sur la beauté des paysages et la nature. Dans l'étude réalisée en 2015, certains aspects qualitatifs reliés à la perception et à la satisfaction de la destination et de différents éléments du séjour avaient été évalués. L'attrait envers les paysages et la nature faisaient partie de la première raison invoquée en importance pour choisir la région comme destination, et ce pour 52 % des répondants. De plus, parmi les coups de cœur des répondants, la nature et les paysages étaient également les deux arguments les plus importants pour les touristes répondants. Les touristes avaient été sondés sur leurs « grands coups de cœur » ressentis lors de leur visite dans la région. 3. Les demandes des visiteurs sont orientées fortement vers les parcs nationaux, la nature et les activités en plein air. Les données récoltées dans les quatre (4) bureaux d'information touristique localisés à Saguenay démontrent les mêmes intérêts des visiteurs. Parmi les informations touristiques les plus demandées, les incontournables dont les parcs nationaux se positionnent en premier lieu. En second lieu, les informations les plus demandées se situent dans la catégorie nature et plein air. 4. Le créneau d'excellence en tourisme d'aventure et écotourisme du Saguenay–Lac-Saint-Jean repose sur des paysages naturels spectaculaires. Les 55 entreprises qui font partie de ce créneau utilisent la forêt et les milieux naturels pour faire vivre leurs prestations qui se déclinent en expériences touristiques spécialisées et diversifiées. Les fondements de base du créneau d'excellence sont les paysages naturels et les parcs nationaux qui représentent un immense terrain de jeu et un véritable pouvoir attractif pour les touristes. Ce créneau représente une force mobilisatrice bien intégrée dans l'ensemble de l'industrie touristique. Les prestations d'activités offertes

Commentaires reçus sur le processus de consultation

par les entreprises sont maintenant reconnues pour faire vivre des expériences touristiques de grande qualité sur un territoire naturel extraordinaire. 5. La beauté des paysages est l'argument de vente numéro un pour attirer les touristes et faire vivre une expérience unique dans la région Saguenay est également le 3e port d'escale en importance dans le Saint-Laurent, après les villes de Québec et Montréal, avec un achalandage croissant année après année de croisiéristes internationaux et qui se situera à près de 65 000 en 2020. Les activités pratiquées en nature sont parmi les plus populaires pour ce segment de clientèle. La première raison qui incite la venue des croisiéristes repose en majeure partie sur nos paysages exceptionnels et les activités que l'on peut y pratiquer en nature. Nous espérons que ces arguments viendront éclairer vos stratégies de coupes forestières, en lien avec les paysages et la pratique d'activités touristiques en milieu naturel. Avis réalisé par Promotion Saguenay, 5 mars 2020.

Correct.